

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN  COMMUNE DE SILTZHEIM	SÉANCE DU 10 AVRIL 2024 À 18H00 À LA SALLE LE CLOS DU VERGER	
	Date de convocation : 04 avril 2024	Date d'affichage : 04 avril 2024
	Président de séance : M. SCHMITT Sébastien, Maire	
	Secrétaire de séance : Mme ALBRECHT Frédérique, Adjointe au Maire	
<ul style="list-style-type: none"> ➤ PRÉSENTS (10) : <ul style="list-style-type: none"> -Maire (1) : M. SCHMITT Sébastien. -Adjointes au Maire (3) : M. WERGUET Bertrand, Mmes SCHORP Suzanne et ALBRECHT Frédérique. -Conseillers Municipaux (6) : Mmes DIEFFENTHALER Vèrène et GREFF Hildegarde, MM. LANG Didier, MULLER Victor, SCHISLER Jean-Luc et STEIN Richard. ➤ ABSENTS EXCUSÉS (3) : M. FISCHER Stéphane, Mmes WENNER Déborah et LOBERMAYER Séverine. ➤ ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIRS (0) : /. ➤ ABSENTS NON EXCUSÉS (2) : Mme JEANNOT Rachel, M. KISTNER Yves. 		
Membres en exercice : 15 Membres présents : 10 Membres absents : 5 Pouvoirs : 0		

ORDRE DU JOUR

- 1-Lieu de réunion du Conseil Municipal : délocalisation exceptionnelle.
- 2-Fiscalité directe locale : taux des contributions directes locales 2024.
- 3-Budget Primitif : Budget Principal 2024.
- 4-Intercommunalité : adhésion à la centrale d'achat Réseau des Acheteurs Hospitaliers via un groupement de commande piloté par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.
- 5-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable : exercice 2022.
- 6-Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement : exercice 2022.
- 7-Divers.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint avec la majorité des membres en exercice présents, **M. le Maire déclare la séance du Conseil Municipal ouverte à 18h04.**

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

En application de l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme ALBRECHT Frédérique a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal. L'intéressée a déclaré accepter ses fonctions.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2024.

M. le Maire soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal,

➤ À l'unanimité :

APPROUVE le compte-rendu de la séance du 18 mars 2024.

1-LIEU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : DÉLOCALISATION EXCEPTIONNELLE.
--

❖ DCM n°2024-013

VU l'article L. 2121-7 du Code Général des Collectivité Territoriale ;

VU la jurisprudence existante (CE, 1er juillet 1998, req. n°187491) ;

VU l'exposé de M. le Maire ;

CONSIDÉRANT les travaux de restructuration des locaux de la mairie, débutés le 18 octobre 2023 et entraînant l'indisponibilité de la salle du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT le courrier de M. le Maire informant M. le Sous-Préfet de Saverne de la délocalisation exceptionnelle de la présente séance de l'assemblée délibérante ;

Le Conseil Municipal,

➤ À l'unanimité :

VALIDE la délocalisation exceptionnelle de la présente séance de l'assemblée délibérante à la salle *Le Clos du Verger*, annexe de la mairie, au 14 rue de l'Église.

PREND ACTE de l'indisponibilité de la salle du Conseil Municipal en mairie de Siltzheim, en raison des travaux de restructuration des locaux actuellement en cours.

2-FISCALITÉ DIRECTE LOCALE : TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES 2024.

❖ DCM n°2024-014

VU la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 ;

VU la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et notamment son article 16 ;

VU le Code Général des Impôts et notamment son article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT que depuis 2020, le taux de Taxe d'Habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale ;

CONSIDÉRANT que le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales ;

Le Conseil Municipal,

➤ À l'unanimité :

DÉCIDE de voter le produit attendu proposé par les Services Fiscaux.

DÉCIDE du maintien des taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 :

-Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) :	26,27 %
-Taxe Foncière sur les Propriété Non Bâties (TFPNB) :	100,10 %
-Taxe d'Habitation (TH) :	11,79 %

- **Ceux-ci sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :**

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)		
Taux : 26,27 %	bases : 625 400 €	produit : 164 293 €
Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties (TFNB)		
Taux : 100,10 %	bases : 22 500 €	produit : 22 523 €
Taxe d'Habitation (TH)		
Taux : 11,79 %	bases : 23 200 €	produit : 2 735 €

3-BUDGET PRIMITIF : BUDGET PRINCIPAL 2024.
❖ DCM n°2024-015

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 06 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13 ;

VU la délibération n°2024-003 du 18 mars 2024 validant le compte administratif 2023 du Budget Principal ;

VU la délibération n°2024-004 du 18 mars 2024 affectant les résultats de l'exercice 2023 du Budget Principal ;

VU la délibération n°2024-014 du 10 avril 2024 fixant les taux et produits de la fiscalité locale pour l'exercice 2024 ;

VU le projet de budget débattu par l'assemblée délibérante ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

ACCEPTE le Budget Primitif 2024 du Budget Principal tel que présenté ci-dessous :

	SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	583 763.13 €	716 850.84 €
Restes à réaliser de l'exercice 2023	63 051.17 €	22 833.04 €
Solde d'exécution reporté	92 869.58 €	0.00 €
TOTAL DE LA SECTION	739 683.88 €	739 683.88 €

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
Crédits votés au titre du présent budget	616 942.52 €	358 974.10 €
Restes à réaliser de l'exercice 2023	0.00 €	0.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	257 968.42 €
TOTAL DE LA SECTION	616 942.52 €	616 942.52 €

TOTAL DU BUDGET	1 356 626.40 €	1 356 626.40 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

4-INTERCOMMUNALITÉ : ADHÉSION À LA CENTRALE D'ACHAT RÉSEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS VIA UN GROUPEMENT DE COMMANDE PILOTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SARREGUEMINES CONFLUENCES.
❖ DCM n°2024-016

VU la possibilité de commander des services de téléphonie fixe, mobile et accès internet par la centrale d'achat Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) ;

CONSIDÉRANT la volonté manifestée par plusieurs communes membres de s'inscrire dans le cadre d'un groupement de commande ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Communauté d'Agglomération et des communes membres de bénéficier de meilleurs prix de prestations à qualité égale ;

CONSIDÉRANT la possibilité pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants d'adhérer à la centrale d'achat dénommée Réseau des Acheteurs Hospitaliers (RESAH) seules ou pour le compte d'un groupement de commande représentant plusieurs collectivités ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

DÉCIDE d'adhérer au groupement de commande entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et les communes membres intéressées pour l'adhésion à la centrale d'achat RESAH.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de groupement de commande avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences annexée à la présente délibération et tout autre document afférent.

5-RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE : EXERCICE 2022.

❖ DCM n°2024-017

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable concernant l'exercice 2022. Ce rapport permet de connaître la nature, l'importance, la qualité et la performance du service rendu. Le rapport est accompagné d'une note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'exercice considéré.

Pour rappel, le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Sarralbe a été transformé en syndicat mixte le 1^{er} janvier 2020 et dissous par arrêté inter-préfectoral le 22 février 2022, la compétence étant désormais assurée au niveau intercommunal par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

VU l'article 73 de la loi n°95.101 du 02 février 1995 ;

VU l'article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

APPROUVE le rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité de l'eau potable pour l'exercice 2022. Ce document et son annexe sont consultables en mairie aux horaires d'ouverture au public.

❖ INFORMATIONS CLÉS DU RAPPORT (ANCIEN PÉRIMÈTRE DU SYNDICAT DES EAUX) :

- **Nature exacte du service :** traitement, transport, stockage et distribution
- **Habitants desservis par le service :** 29 092
- **Volume total facturé :** 1 431 169,00 m³
- **Volume moyen facturé par client :** 114,90 m³
- **Prix TTC :** 2,79 €/m³ (pour 120 m³)

6-RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT : EXERCICE 2022.

❖ DCM n°2024-018

M. le Maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement concernant l'exercice 2022 et décliné sous deux volets : l'assainissement collectif et l'assainissement non-collectif.

Pour rappel, la compétence assainissement est exercée depuis le 1^{er} janvier 2018 par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

VU le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 ;

VU l'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal,

➤ **À l'unanimité :**

APPROUVE le rapport annuel du délégataire sur le prix et la qualité de l'assainissement (collectif et non-collectif) pour l'exercice 2022. Ce document est consultable en mairie aux horaires d'ouverture au public.

❖ **INFORMATIONS CLÉS DU RAPPORT :**

- **Nature exacte du service :** collecte, transport, dépollution, contrôle raccordement, élimination des boues produites et contrôles des installations (assainissement non collectif)
- **Habitants desservis par l'assainissement collectif :** 64 398 (intercommunal), 636 (communal)
- **Habitants desservis par l'assainissement non collectif :** 1 977 (intercommunal), 3 (communal)
- **Volume traité pour l'assainissement collectif :** 9 929 932,00 m³ (intercommunal), 98 076 m³ (communal)
- **Prix TTC pour l'assainissement collectif :** 2,055 €/m³ (pour 120 m³)

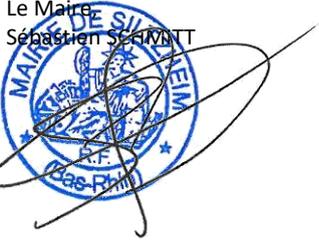
7-DIVERS.

-Vente de primevères au profit de la Ligue contre le Cancer : l'action menée par la municipalité le 21 mars dernier a rencontré un franc succès. 480 pots de primevères ont été vendus au stand installé place des Tilleuls. L'intégralité des bénéfices sont reversés à la Ligue contre le Cancer. M. le Maire remercie tous les bénévoles pour leur implication.

-Réouverture du service de benne à déchets verts : la benne à déchets verts sera à nouveau active à compter du samedi 13 avril prochain. Comme de coutume, cet équipement sera accessible (hors jours fériés) le mercredi de 14h00 à 16h00 et le samedi de 10h00 à 12h00, jusqu'à la fin du mois d'octobre.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire procède à la levée de la séance à 19h07.

<p>Procès-verbal publié sur www.siltzheim.fr le 15 avril 2024</p>	<p>Liste des délibérations affichée en mairie le 15 avril 2024</p>	<p>Le Maire Sébastien SCHMITT</p>  <p>La Secrétaire de Séance Frédérique ALBRECHT</p>  <p>Délibérations certifiées exécutoires Compte tenu de la publication Et de la réception en S/P SILTZHEIM, le 15 avril 2024</p>
---	--	--

- ANNEXES :**
- projet de convention de groupement de commande pour l'adhésion à la centrale d'achat RESAH.*
 - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable : 2022.*
 - rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement : 2022.*

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

A - Objet du groupement de commandes

Un groupement de commandes est constitué selon les dispositions des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique.

La présente convention concerne un **groupement de commandes pour adhérer à la centrale d'achat RESAH.**

L'adhésion à la centrale d'achat RESAH - Réseau des Acheteurs Hospitaliers - est ouverte aux collectivités territoriales, mais seules les collectivités de plus de 20.000 habitants peuvent y adhérer directement. Ces collectivités peuvent y adhérer pour leur compte ou pour un groupement de commande représentant plusieurs collectivités sans limite du nombre minimal d'habitants pour les membres du groupement.

Il s'agit donc de se grouper pour adhérer à la centrale d'achat RESAH et ainsi avoir la possibilité d'accéder aux marchés et accords-cadres conclus par la centrale d'achat et accessibles aux collectivités territoriales notamment dans le domaine des NTIC - Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Les marchés pressentis sont :

- le lot 2 « téléphonie fixe, VPN, internet et services opérés complémentaires »
- le lot 4 « téléphonie mobile, accès internet des objets, communication de machine à machine, services opérés complémentaires ».
- Et tout autre marché ou accord-cadre intéressant un membre du groupement.

L'adhésion au groupement de commande ne vaut pas engagement à passer commande pour un des marchés de la centrale d'achat.

B - Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification à chaque membre du groupement de commandes.

Elle est conclue pour une durée de 4 ans.

C - Coordonnateur du groupement

Les parties à la convention conviennent de désigner le membre suivant comme coordonnateur du groupement : Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Le siège du coordonnateur est situé :

99 Rue du Maréchal Foch - BP 80805
57208 SARREGUEMINES

En cas de sortie ou de toute autre hypothèse où le coordonnateur ne serait plus en mesure d'assurer ses missions, un avenant à la convention interviendrait pour désigner un nouveau coordonnateur.

D - Missions du coordonnateur

Le coordonnateur a en charge d'adhérer à la Centrale d'Achat pour le compte de l'ensemble du groupement et de signer les conventions de service d'achat centralisé avec RESAH pour chaque marché ou accord-cadre

auquel lui ou un membre du groupement souhaite accéder et de respecter les engagements du signataire afférents.

Il réalise notamment les missions suivantes :

Ordre	Désignation détaillée
1	Recenser les demandes d'accès à un marché ou accord-cadre des membres du groupement
2	Lors d'une demande d'accès à un marché, consulter les autres membres du groupement pour savoir s'ils souhaitent y adhérer également
	Mettre en relation si besoin le titulaire du marché et le membre pour la réalisation d'une étude préalable
3	Recueillir tous les éléments nécessaires à la préparation des conventions de service d'achat centralisé auprès des membres intéressés (date souhaitée de démarrage et de fin de prestation, montant estimé de la prestation, montant contractuel maximum sur la durée de la prestation...)
4	Arrêter la liste définitive des membres intéressés par un marché
5	Signer la convention de service d'achat centralisé
6	Suivre les montants de prestations commandées par chaque bénéficiaire
7	Informé RESAH en cas de risque de dépassement du montant maximal contractuel pour l'un des membres en vue d'établissement d'un avenant à la convention
8	Verser à RESAH annuellement la contribution financière du groupement pour chaque convention.
9	Transmettre aux membres du groupement les documents nécessaires à la conclusion des marchés

Pour ce qui le concerne, chaque membre décide à quel marché ou accord-cadre il souhaite adhérer, signe, notifie et suit l'exécution du contrat.

Chaque membre du groupement s'assure de la bonne exécution de son / ses marché(s) pour ce qui le concerne.

E - Membres du groupement

Sont membres du groupement les établissements suivants :

- Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences
- Commune de
- Commune de

F - Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

Ordre	Désignation détaillée
1	Informé le coordonnateur des marchés auxquels il souhaite adhérer et répondre dans les délais aux consultations des membres pour indiquer s'il souhaite ou non adhérer à un marché.
2	Transmettre un état prévisionnel de ses besoins et du montant prévisionnel et maximal de la prestation souhaitée, ainsi que tout autre renseignement nécessaire à la convention de service d'achat centralisé dans les délais fixés par le coordonnateur

3	Transmettre au coordonnateur un exemplaire de la délibération autorisant le représentant du membre à signer la convention
4	Signer un acte d'engagement et/ou émettre des bons de commande conformément aux dispositions du marché ou de l'accord-cadre
5	Respecter le montant contractuel sur lequel il s'est engagé et en cas de non-respect en informer le coordonnateur dans les meilleurs délais
6	Exécuter son marché : commande, vérification et réception des prestations, ainsi que paiement conformément aux dispositions prévues au marché

G - Organe de décision

La centrale d'achat étant en charge des obligations en matière de concurrence et du choix des attributaires des marchés, la commission d'appel d'offres du coordonnateur du groupement n'intervient pas. Les conventions sont signées par le Président ou le Vice-Président délégué de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

H - Frais de gestion du groupement

Aucune participation aux frais de gestion du groupement ne sera demandée aux membres du groupement.

Le coordonnateur prendra à sa charge les frais d'adhésion à la centrale d'achat RESAH, soit 600 €HT/an en 2024.

Une contribution financière annuelle est également versée à RESAH pour chaque accord-cadre auquel le groupement adhère :

- si la Communauté d'Agglomération est seule à adhérer au marché, elle paie l'intégralité de la contribution annuelle
- si la Communauté d'Agglomération n'adhère pas au marché, les contributions financières seront partagées à parts égales entre les communes bénéficiaires du marché
- si la Communauté d'Agglomération adhère au marché avec d'autres bénéficiaires, elle paie la contribution financière à hauteur de ce qu'elle aurait payé pour ses besoins propres et le restant est partagé à parts égales entre les autres bénéficiaires.

I - Modalités financières

Chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

Chaque membre du groupement s'acquittera auprès de la Communauté d'Agglomération de sa participation aux contributions financières prévues dans les conventions de service d'achat centralisé tel que prévu à l'article I.

Suite à la signature de ses contrats ou bons de commande, chaque membre du groupement procédera aux paiements des prestations le concernant.

J - Modalités d'adhésion au groupement

Chaque membre adhère à la centrale RESAH en adoptant la présente convention par décision de l'instance autorisée. Une copie de la décision est notifiée au coordonnateur du groupement de commandes. La signature de la présente convention vaut adhésion au groupement de commandes.

Chaque membre décide ensuite par courrier adressé au coordonnateur s'il adhère ou non aux marchés ou accords-cadres proposés par RESAH et notamment à ceux cités dans l'article A.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2022

Document établi selon le décret et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluence

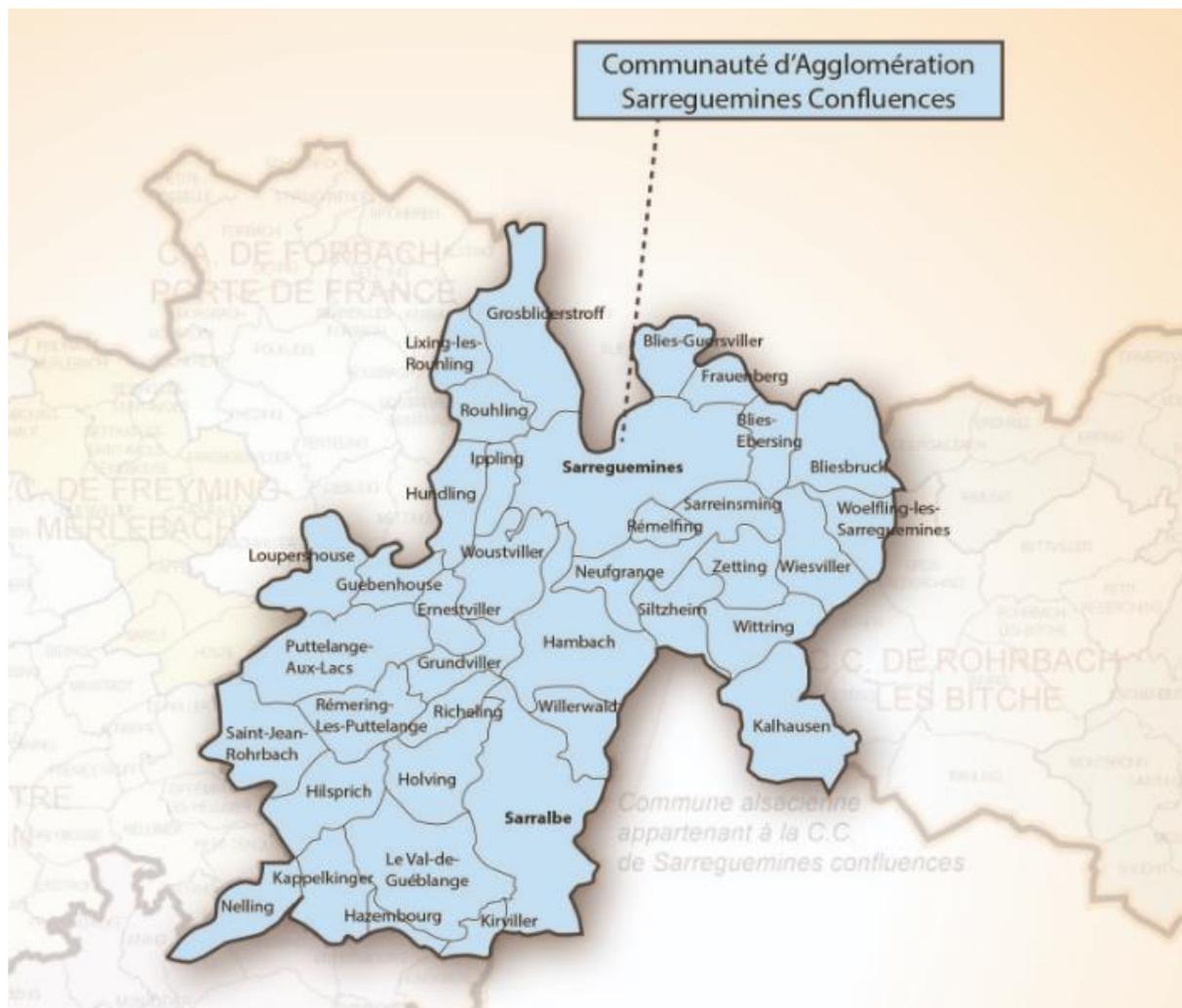


SOMMAIRE

Chapitre 1. SERVICE EAU POTABLE	3
1.1. Territoire 1 : CASC – SIE DE LA BLIES	4
1.2. Territoire 2 : ROUHLING	4
1.2.1. Présentation générale du service	4
1.2.2. Indicateurs techniques.....	6
1.2.3. Indicateurs financiers.....	9
1.2.4. Les indicateurs de performance	11
1.3. Territoire 3 : GROSBLIEDERSTROFF	13
1.3.1. Présentation générale du service	13
1.3.2. Indicateurs techniques.....	14
1.3.3. Indicateurs financiers.....	17
1.3.4. Les indicateurs de performance	19
1.4. Territoire 4 : SIE DE SARREINSMING REMELFING	21
1.4.1. Présentation générale du service	21
1.4.2. Indicateurs techniques.....	22
1.4.3. Indicateurs financiers.....	25
1.4.4. Les indicateurs de performance	27
1.5. Territoire 5 : SARREGUEMINES.....	29
1.5.1. Présentation générale du service	29
1.5.2. Indicateurs techniques.....	31
1.5.3. Indicateurs financiers.....	35
1.5.4. Les indicateurs de performance	37
1.6. Territoire 6 : Syndicat Mixte des Eaux de la région de SARRALBE	39
1.6.1. Présentation générale du service	39
1.7. Fin de contrat des délégations de service public Eau Potable 31/12/2023	49
1.8. Le bilan énergétique du patrimoine	49
1.9. Le budget annexe eau potable.....	52
ANNEXE 1 : Note d’information de l’Agence de l’Eau Rhin Meuse.....	54

Chapitre 1. SERVICE EAU POTABLE

Carte de la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences



Les territoires d'eau potable correspondant aux contrats de Délégation du Service Public de l'eau potable sont les suivants :

Territoire 1 : ex Syndicat des Eaux de La Blies : Blies-Ebersing, Blies-Guersviller, Frauenberg, une partie de Sarreguemines

Territoire 2 : Rouhling

Territoire 3 : Grosblierstroff (distribution)

Territoire 4 : Sarreinsming et Rémelfing

Territoire 5 : Sarreguemines, l'ancien territoire du SIE de la Blies et les anciennes régies intégrées au contrat de Sarreguemines : Bliesbruck, Lixing-lès-Rouhling, Wiesviller, Woelfling-lès-Sarreguemines, Zetting, Grosblierstroff (production).

Territoire 6 : ex Syndicat mixte des Eaux de la région de Sarralbe : 21 communes

Le périmètre contractuel a été modifié au 01/01/2020 avec l'intégration des ex Syndicats de Zetting et de Grosbiederstroff (syndicat de production), des communes de Bliesbruck et de Lixing lès Rouhling qui étaient précédemment en régie.

Fin des contrats de DSP au 31/12/2023

Jusqu'au 31 décembre 2023, le service d'eau potable est exploité en délégation de service public par VEOLIA à travers cinq contrats de délégation de service public : Sarreguemines et anciennement Blies et régies, SMERS Sarralbe, Rouhling, Grosbiederstroff et ex SE Sarreinsming-Remelfing.

Par délibération du 19 mai 2022, après avis favorable de la commission consultative des services publics locaux et du comité technique, le conseil communautaire a décidé :

- d'approuver le principe du recours à une Délégation de Service Public pour la gestion du service public de l'eau potable sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ;
- de lancer la procédure de passation pour un **seul contrat de délégation de service public** sur l'ensemble de son périmètre pour une durée de **douze ans à compter du 1er janvier 2024**.

La procédure a été lancée le 6 juillet 2022 par un avis d'appel public à la concurrence.

Après examen des offres et négociation des candidats, le Conseil Communautaire a décidé de retenir la société SAUR pour le nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2024 pour une durée de 12 ans.

Présentation du Rapport annuel :

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président de la Communauté d'Agglomération est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et sur la qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- ▶ La nature et l'importance du service rendu ;
- ▶ La qualité et la performance du service rendu

1.1. Territoire 1 : CASC – SIE DE LA BLIES

sans objet. Intégration de l'ex Syndicat des Eaux de la Blies dans le contrat de Sarreguemines à compter du 01/01/2021.

1.2. Territoire 2 : ROUHLING

1.2.1. Présentation générale du service

▪ Périmètre et nature du service assuré

Territoire 2 : Rouhling

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal et assure les compétences suivantes :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transport | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le service public d'eau potable dessert 1 008 abonnés soit environ 2 057 habitants.

▪ Mode de gestion du service

Le service est exploité en Délégation de Service Public par la société VEOLIA par contrat du 1er janvier 2007 prenant fin le 31/12/2023.

Les principales missions sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de distribution d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs
- ✓ Relevé des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

▪ **L'assiette du service**

<i>Extrapolation sur 365 jours</i>	2021	2022	Evolution (%)
Nombre de clients	1 017	1 008	-0,8%
Volumes facturés (hors vente en gros)	82 850	84 525	2,0%
Volume moyen facturé (m3/client)	81,46	83,85	2,9%

Sur l'année 2022, la consommation d'eau potable est en légère hausse alors que le nombre de clients diminue très légèrement.

▪ **Les ressources en eau**

Achat d'eau au Syndicat de Production d'Eau Potable de GROSBLIEDERSTROFF repris par la CASC au 1^{er} janvier 2020.

	2021	2022	Evolution (%)
Forages de Grosbliederstroff	92 611	99 146	-7,1%

▪ **Le réseau de distribution**

Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 1 réservoir qui assure l'approvisionnement de la collectivité. Sa capacité est de 450 m³ :

Nom	Capacité (en m³)
Réservoir sur tour	450
Total	450

Le réseau et les branchements

	2021	2022	Evolution (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	11,65	11,69	0,3%
Nombre de branchements (y compris hors service)	500	500	0%

1.2.2. Indicateurs techniques

▪ **Volumes mis en distribution**

(sur l'année civile)

	2021	2022	Evolution (%)
Volumes produits	-	-	-
Volumes importés	92 611	99 146	7,1 %
Volumes exportés	-	-	-
Total volumes mis en distribution	92 611	99 146	7,1 %

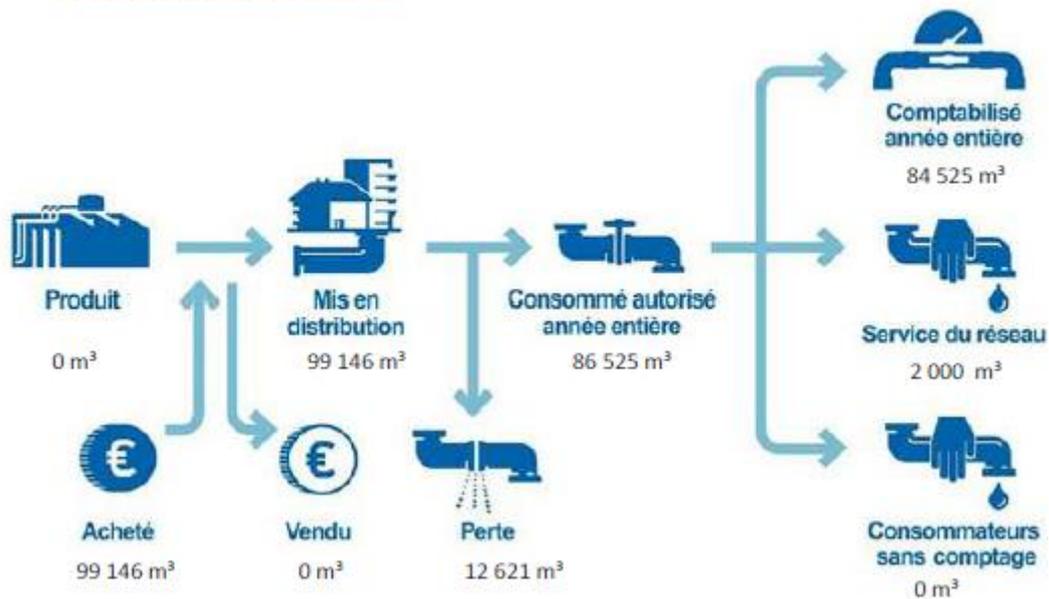
▪ **Volumes consommés et rendement**

(sur la période de relevé des compteurs, pondérée sur 365 jours)

Le rendement du réseau diminue de 4,7% en 2022 avec 87,3% de rendement.

(365j)	2021	2022	Evolution (%)
Volumes mis en distribution	92 611	99 146	7,1%
Volumes comptabilisés (=V facturés + dégrèvements)	82 850	84 525	2,0%
Volumes consommés autorisés (=V comptabilisés + Veau de service + V consommés sans comptage)	84 850	86 525	2,0%
Indice linéaire de consommation (m3/jour/km)	19,95	20,28	-1,7%
Indice linéaire de volume non compté (m3/jour/km)	2,30	3,43	-54,8%
Indice linéaire de perte (m3/jour/km)	1,82	2,96	62,6%
Rendement Grenelle (= [Vconsommés autorisés + Vvendu en gros] / [Vproduit + Vimporté])	91,6%	87,3%	-4,7%
<i>Rendement Grenelle - seuil minimal admissible</i>	69%	69,06%	0%
Volumes pertes	7 761	12 621	62,6%

→ Synthèse des flux de volumes



- **La qualité de l'eau**

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » : article L 19 du Code de la Santé Publique. Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

En 2022, 280 prélèvements ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle de la collectivité.

Analyses	Nombre de résultats d'analyses réalisés par l'ARS et le délégataire 2022
Distribution	280
Total	280

Les taux de conformité des analyses du contrôle sanitaire sont les suivants :

ANALYSES	Microbiologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements ARS	5	2
Nombre de prélèvements non conformes	0	1
Taux de conformité	100%	50%

L'eau distribuée en 2022 présente 100% de conformité au niveau des paramètres bactériologiques, et 50% de conformité au niveau des paramètres physico-chimiques.

La non-conformité physico-chimique concerne un prélèvement datant du 02/03/2022, l'analyse de contrôle n'a pas confirmé la présence de plomb.

- **L'exploitation et l'entretien des ouvrages**

Recherche de fuites et interventions sur le réseau de distribution

Nature intervention	2021	2022	Evolution (%)
Réparation sur le réseau de distribution	9	18	100,0%
<i>dont sur branchement</i>	4	4	0,0%
<i>dont sur canalisation</i>	0	0	0,0%
<i>dont sur équipement</i>	0	0	0,0%
<i>dont sur compteur</i>	5	14	180,0%

Nettoyage des réservoirs

Il est indiqué dans le RAD 2022 que l'opération de nettoyage du réservoir de Rouhling a été reportée au 24/01/2023 suite aux intempéries.

- **Les opérations de renouvellement**

Renouvellement des équipements électromécaniques

2 branchements ont été renouvelés en 2022.

Renouvellement de compteurs

Renouvellement des compteurs	2021	2022	Evolution (%)
Nombre de compteurs renouvelés ou remplacés	192	52	-72,9%

Renouvellement des canalisations

Renouvellement des canalisations	2021	2022	Evolution (%)
Longueur de canalisations renouvelées par la Collectivité(m)	0	0	-

Aucune opération de renouvellement n'a eu lieu en 2022.

- **Les investissements**

Les opérations réalisées

sans objet

Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Travaux à prévoir à court ou moyen terme :

- Etude pour la sécurisation de l'alimentation en eau de la commune. Le problème sur le forage d'Alsting du début d'année 2020 nous a rappelé la nécessité de cette étude.

Le délégataire a engagé une campagne systématique de diagnostics sur les organes en mouvement et machines tournantes, pour l'ensemble des installations exploitées dans le cadre du contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable.

1.2.3. Indicateurs financiers

▪ Les tarifs

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2022	Tarif au 1 ^{er} janvier 2023
Part Collectivité		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,1500 €	0,1500 €
Part Délégataire		
Frais d'accès		
Part fixe (€ HT/an)	61,94 €	63,76 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,1396 €	1,1732 €
Taxes et redevances		
TVA	5,5 %	5,5 %
Redevance prélèvement (€/m3)	0,0646 €	0,0901 €
Redevance pollution (€/m3)	0,3500 €	0,3500 €

▪ La facture d'eau 120 m3

	au 01/01/2022		au 01/01/2023		Evolution %
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Part du Délégataire	61,94 €	61,94 €	63,76 €	63,76 €	2,94%
Consommation					
Part du Délégataire	1,1396 €	136,75 €	1,1732 €	140,78 €	2,95%
Part de la Collectivité	0,1500 €	18,00 €	0,1500 €	18,00 €	0,00%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,0646 €	7,75 €	0,0901	10,81 €	39,48%
Redevance de pollution	0,3500 €	42,00 €	0,3500 €	42,00 €	0,00%
Total HT		266,44 €		275,35 €	3,34%
TVA à 5,50%		14,65 €		15,14 €	3,34%
Total Eau potable TTC		281,09 €		290,49	3,34%

Prix TTC au m3 (pour 120 m3)	2,34 €	2,42 €	3,42%
-------------------------------------	---------------	---------------	--------------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 290,49 TTC au 1^{er} janvier 2023.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :

	2021		2022		Evolution (%)
Collectivité	18,00 €	7%	18,00 €	6%	0,00 %
Déléataire	198,69 €	70%	204,54 €	71%	2,94 %
Taxes et redevances	64,40 €	23%	67,95 €	23%	5,51 %
TOTAL	281,09 €	100%	290,49 €	100%	3,34 %
Prix TTC au m3 (pour 120 m3)	2,34 €/m³		2,42 €/m³		3,42 %

1.2.4. Les indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N / N-1	Evaluation et commentaires
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	<i>Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers</i>	2 086	2 057	-1,4%	
D102.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	<i>Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³</i>	2,34€	2,42€	3,4%	
D 151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	<i>Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel</i>	1		-	
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	<i>Nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année</i>	100,0%	100,0%	0,00%	
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques .	<i>Nombre de prélèvements / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année</i>	100,0%	50,0%	- 50,00%	
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	80	80	0,0%	
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes venus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	91,6%	87,3%	-4,7%	
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	2,30	3,43	49,1%	

Indicateur	Definition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N / N-1	Evaluation et commentaires
P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,82	2,96	62,6%	
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0	0	-	
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	0,00%	0,00%	-	
P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montant versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	418	839	100,7%	
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	0,00	3	100,0%	
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100,0%	100,0%	-	
P.153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	-			
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N+1	0,97%	1,46%	50,5%	
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, rapporté au nombre d'abonnés	0,00	0,99	100,0%	

1.3. Territoire 3 : GROSBLIEDERSTROFF

1.3.1. Présentation générale du service

▪ **Périmètre et nature du service assuré**

Territoire 3 : Grosbliederstroff (distribution)

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal et assure les compétences suivantes :

- | | |
|-------------------------------------|--|
| <input type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input type="checkbox"/> Transport | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le service public d'eau potable dessert 1 672 abonnés soit environ 3 349 habitants.

▪ **Mode de gestion du service**

Le service est exploité en Délégation de Service Public par la société VEOLIA par contrat du 1er mars 2012 prenant fin le 31/12/2023.

Les principales missions sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de distribution d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs
- ✓ Relevé des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

▪ **L'assiette du service**

<i>Extrapolation sur 365 jours</i>	2021	2022	Evolution (%)
Nombre de clients	1 667	1 672	0,3%
Volumes facturés (hors vente en gros)	194 651	196 909	1,2%
Volume moyen facturé (m3/client)	116,7	117,8	1,4%

Sur l'année 2022, la consommation d'eau potable est en légère hausse de même que le nombre de clients.

▪ **Les ressources en eau**

Achat d'eau au Syndicat de Production d'Eau Potable de GROSBLIEDERSTROFF repris par la CASC le 1^{er} janvier 2020.

	2021	2022	Evolution (%)
Sources de Grosbliederstroff	223 574	239 247	7,0%

▪ **Le réseau de distribution**

Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 2 réservoirs qui assurent l'approvisionnement de la commune. Leur capacité cumulée est de 1 000 m³ :

Nom	Capacité (en m ³)
Réservoir Côte des Vignobles R600	600
Réservoir RG1 – Notre Dame	400
Total	1 000

Le réseau et les branchements

	2021	2022	Evolution (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	37,3	33,2	-11,0%
Nombre de branchements (y compris hors service)	1 386	1 393	0,5%

La diminution de la longueur totale du réseau est due à une réaffectation des conduites de la production sur le contrat principale de Sarreguemines.

1.3.2. Indicateurs techniques

▪ *Volumes mis en distribution*

(sur l'année civile)

	2021	2022	Evolution (%)
Volumes prélevés	0		-
Volumes importés	223 574	239 247	7,0%
Volumes exportés	0		-
Total volumes mis en distribution	223 574	239 247	7,0%

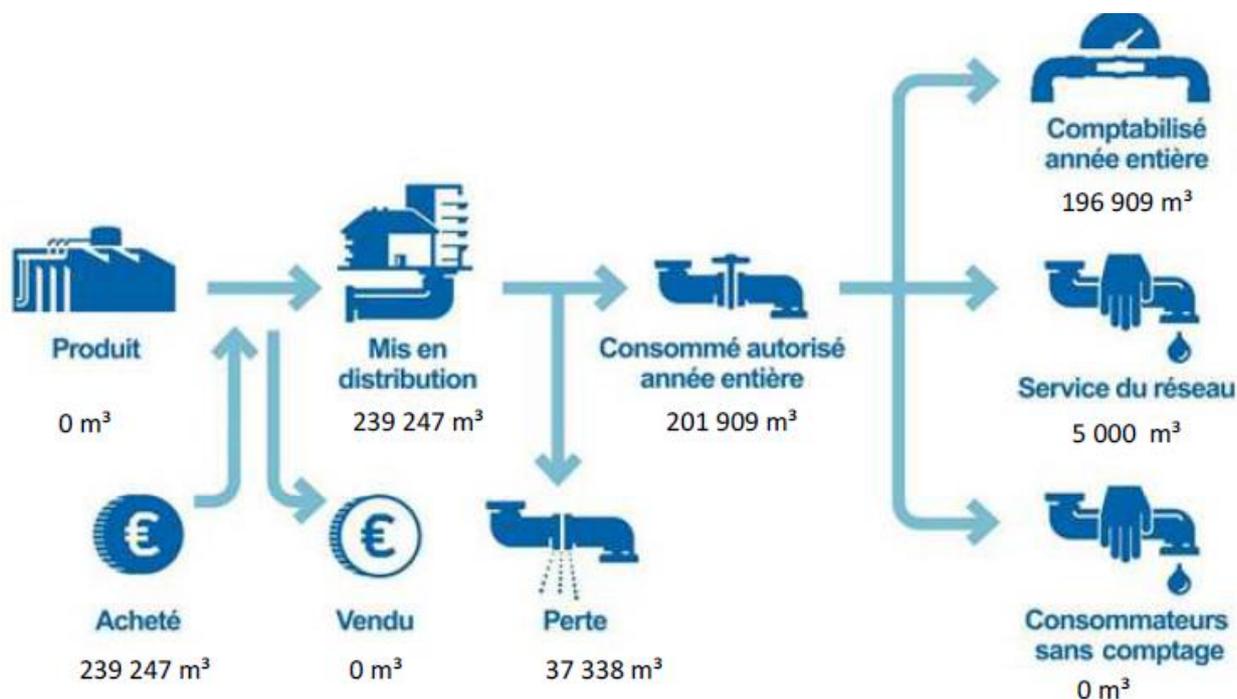
▪ *Volumes consommés et rendement*

(sur la période de relevé des compteurs, pondérée sur 365 jours)

Le rendement du réseau diminue en 2022 avec 84,4% de rendement.

(365j)	2021	2022	Evolution (%)
Volumes mis en distribution	223 574	239 247	7,0%
Volumes comptabilisés (=V facturés + dégrèvements)	194 651	196 909	1,2%
Volumes consommés autorisés (=V comptabilisés + Veau de service + V consommés sans comptage)	199 651	201 909	1,1%
Indice linéaire de consommation (m3/jour/km)	14,78	16,66	12,7%
Indice linéaire de volume non compté (m3/jour/km)	2,12	3,49	64,6%
Indice linéaire de perte (m3/jour/km)	1,75	3,08	76,0%
Rendement Grenelle (=Vconsommés autorisé + Vvendu en gros]/[Vproduit + Vimporté])	89,3%	84,4%	-5,5%
<i>Rendement Grenelle - seuil minimal admissible</i>	67,9%	68,33%	0,6%
Volumes pertes	23 923	37 338	56,1%

Synthèse des flux de volume



▪ La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » : article L 19 du Code de la Santé Publique. Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

En 2022, 401 prélèvements ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle de la collectivité.

Analyses	Nombre de résultats d'analyses réalisés par l'ARS et le délégataire 2022
Distribution	401
Total	401

Les taux de conformité des analyses du contrôle sanitaire sont les suivants :

ANALYSES	Microbiologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements ARS	10	2
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Taux de conformité	100%	100%

L'eau distribuée en 2022 présente 100% de conformité aussi bien au niveau des paramètres bactériologiques qu'au niveau des paramètres physicochimiques.

▪ **L'exploitation et l'entretien des ouvrages**

Recherche de fuites et interventions sur le réseau de distribution

Nature intervention	2021	2022	Evolution (%)
Réparation sur le réseau de distribution	21	13	-38,1%
<i>dont sur branchement</i>	4	5	25,0%
<i>dont sur canalisation</i>	1	0	-100,0%
<i>dont sur compteur</i>	16	8	-50,0%

Nettoyage des réservoirs

Le nettoyage des installations a été fait.

▪ **Les opérations de renouvellement**

Renouvellement des équipements électromécaniques

sans objet

Renouvellement de compteurs

Renouvellement des compteurs	2021	2022	Evolution (%)
Nombre de compteurs renouvelés ou remplacés	193	106	-45,1%

Renouvellement des canalisations

Renouvellement des canalisations	2021	2022	Evolution (%)
Longueur de canalisations renouvelées par la Collectivité(m)	0	0	-

Aucune opération de renouvellement n'a eu lieu en 2022.

Renouvellement de branchements

Deux branchements ont été renouvelés en 2022.

▪ Les investissements

Les opérations réalisées

sans objet

Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

sans objet

1.3.3. Indicateurs financiers

▪ Les tarifs

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2022	Tarif au 1 ^{er} janvier 2023
Part Collectivité		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,1048 €	0,1048 €
Part Déléataire		
Frais d'accès		
Part fixe (€ HT/an)	32,28 €	34,74 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,9107 €	1,0027 €
Taxes et redevances		
TVA	5,5%	5,5%
Redevance prélèvement (€/m3)	0,0674 €	0,1393 €
Redevance pollution (€/m3)	0,3500 €	0,3500 €

▪ **La facture d'eau 120 m³**

	au 01/01/2022		au 01/01/2023		Evolution %
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Part du Déléataire	32,28 €	32,28 €	34,74 €	34,74 €	7,62%
Consommation					
Part du Déléataire	0,9107 €	109,28 €	1,0027	120,32 €	10,10%
Part de la Collectivité	0,1048 €	12,58 €	0,1048 €	12,58 €	0,00%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,0674 €	8,09 €	0,1393	16,72 €	106,67%
Redevance de pollution	0,3500 €	42,00 €	0,3500 €	42,00 €	0,00%
Total HT		204,23 €		226,36 €	10,84%
TVA à 5,50%		11,23 €		12,45 €	10,86%
Total Eau potable TTC		215,46 €		238,81 €	10,84%
Prix TTC au m³ (pour 120 m³)		1,80 €		1,99 €	10,56%

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 238,81€ TTC au 1^{er} janvier 2023.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :

	au 01/01/2022		au 01/01/2023		Evolution (%)
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Collectivité	12,58 €	5,84%	12,58 €	5,27%	0,00%
Déléataire	141,56 €	65,70%	155,06 €	64,93%	9,54%
Taxes et redevances	61,32 €	28,46%	71,17 €	29,8%	16,06%
TOTAL	215,46 €	100,00%	238,81 €	100,00%	10,84%
Prix TTC au m³ (pour 120 m³)	1,80 €/m³		1,99 €/m³		3,45%

1.3.4. Les indicateurs de performance

Indicateur	Definition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N / N-1	Evaluation et commentaires
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	<i>Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers</i>	3 334	3 349	0,4%	
D102.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	<i>Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³</i>	1,80	1,99	10,56%	
D 151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service	<i>Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel</i>	1	1	-	
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	<i>Nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année</i>	100,0%		0,00%	
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques .	<i>Nombre de prélèvements / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année</i>	100,0%		0,00%	
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	80	80	0,0%	
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes venus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	89,3%	84,4%	-5,5%	
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	2,12	3,49	64,6%	

Indicateur	Definition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N / N-1	Evaluation et commentaires
P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	1,75	3,08	76,0%	
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0	0	-	
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	0,0%	0,0%	-	
P109.0 montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montant versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0	54,13		
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	0,60	0,00	-100,0%	
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100,0%	100,0%	-	
P.153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	-	-	-	
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N+1	0,74%	0,82%	10,8%	
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, rapporté au nombre d'abonnés	0,60	0,60	-	

1.4. Territoire 4 : SIE DE SARREINSMING REMELFING

1.4.1. Présentation générale du service

▪ **Périmètre et nature du service assuré**

Territoire 4 : Sarreinsming et Rémelfing

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal et assure les compétences suivantes :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transport | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le service public d'eau potable dessert 1 198 abonnés soit environ 2 718 habitants.

▪ **Mode de gestion du service**

Le service est exploité en Délégation de Service Public par la société VEOLIA par contrat du 29 juin 2010 prenant fin le 31/12/2023.

Les principales missions sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production et de distribution d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs
- ✓ Relevé des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

▪ **L'assiette du service**

<i>Extrapolation sur 365 jours</i>	2021	2022	Evolution (%)
Nombre de clients	1 184	1 198	1,2%
dont nombre de clients domestiques et assimilés	1 181	1 195	1,2%
Volumes facturés (hors vente en gros)	114 469	99 887	-12,7%
Volume moyen facturé (m3/client)	97	84	-13,4%

Sur l'année 2022, la consommation d'eau potable est en baisse et le nombre de clients est légèrement en hausse.

▪ **Les ressources en eau**

Forage de Sarreinsming et achat d'eau au Syndicat intercommunal des eaux de la région de Sarralbe

	2021	2022	Evolution (%)
Sarreinsming exhaure	122 984	94 170	-23,4%

- **Le réseau de distribution**

Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 2 réservoirs qui assurent l'approvisionnement de deux communes. Leur capacité totale est de 570 m³ :

Nom	Capacité (en m ³)
Réservoir de Sarreinsming	350
Réservoir Remelfing	220
Total	570

Le réseau et les branchements

	2021	2022	Evolution (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	24,25	24,65	1,6%
Nombre de branchements (y compris hors service)	1 074	1 080	0,6%

1.4.2. Indicateurs techniques

- **Volumes mis en distribution**

(sur l'année civile)

	2021	2022	Evolution (%)
Volumes prélevés	122 984	94 170	-23,4%
Volumes importés	30 619	51 789	69,1%
Volumes exportés			-
Total volumes mis en distribution	153 603	145 959	-5,0%

La diminution du volume prélevé sur le forage de Sarreinsming est due aux travaux de réfection du pont de Sarreinsming pendant lesquels Rémelfing était alimentée par l'achat d'eau de l'ex-Syndicat mixte des Eaux de la région de Sarralbe.

- **Volumes consommés et rendement**

(sur la période de relevé des compteurs, pondérée sur 365 jours)

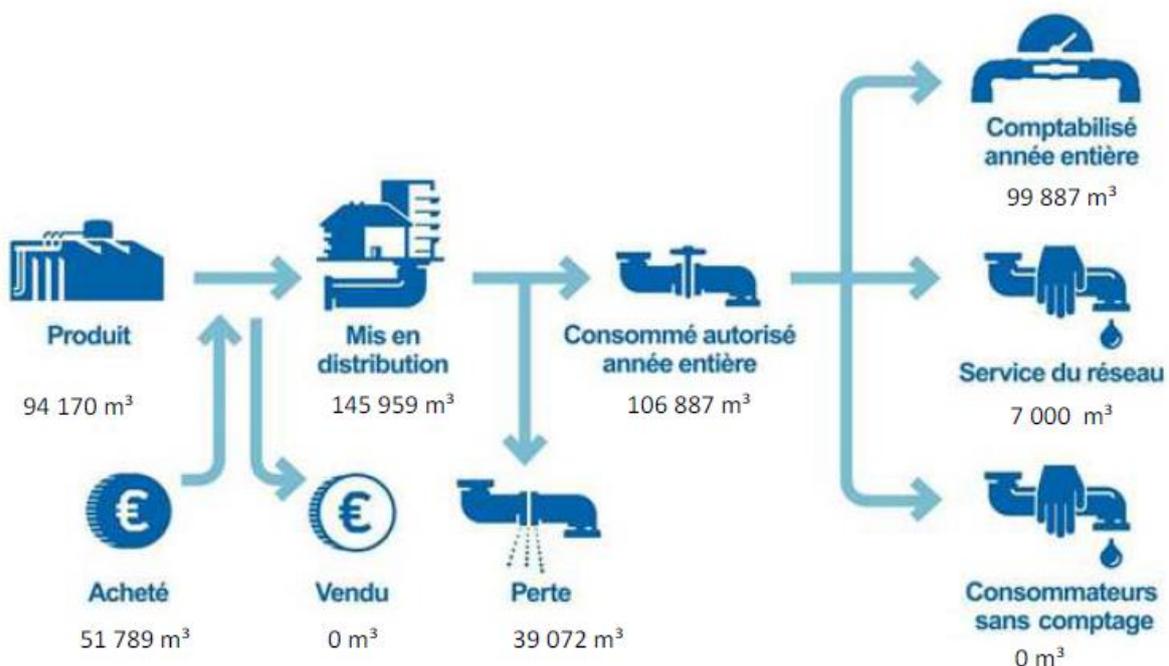
Le rendement du réseau diminue en 2022 avec 73,2% de rendement.

Une nouvelle fuite sur le refoulement entre la station de pompage et le réservoir a été localisée et réparée en 2022.

(365j)	2021	2022	Evolution (%)
Volumes mis en distribution	153 603	145 959	-5,0%
Volumes comptabilisés (=V facturés + dégrèvements)	114 469	99 887	-12,7%
Volumes consommés autorisés (=V comptabilisés + Volume de service + V consommés sans comptage)	117 469	106 887	-9,0%
Indice linéaire de consommation (m3/jour/km)	13,27	11,88	-10,5%
Indice linéaire de volume non compté (m3/jour/km)	4,42	5,12	15,8%
Indice linéaire de perte (m3/jour/km)	4,08	4,34	6,4%
Rendement Grenelle (= [Vconsommés autorisé + Vvendu en gros] / [Vproduit + Vimporté])	76,5%	73,2%	-4,3%
<i>Rendement Grenelle - seuil minimal admissible</i>	67,65%	67,38%	-0,4%
Volumes pertes	36 134	39 072	8,1%

Volume de service du réseau : ajout de 4000m3 suite consommation par les gens du voyage installés sur le camp de Burgerbach de juillet à août 2022.

Synthèse des flux de volume



▪ **La qualité de l'eau**

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » : article L 19 du Code de la Santé Publique. Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

En 2022, 1328 prélèvements ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle de la collectivité sur le territoire 4.

Analyses	Nombre de résultats d'analyses réalisés par l'ARS et le délégataire 2021
Distribution	1 328
Total	1 328

Les taux de conformité des analyses du contrôle sanitaire sont les suivants :

ANALYSES	Microbiologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements ARS	13	5
Nombre de prélèvements non conformes	0	0
Taux de conformité	100%	100%

L'eau distribuée en 2022 présente 100% de conformité aussi bien au niveau des paramètres bactériologiques qu'au niveau des paramètres physicochimiques.

▪ **L'exploitation et l'entretien des ouvrages**

Recherche de fuites et interventions sur le réseau de distribution

Nature intervention	2021	2022	Evolution (%)
Réparation sur le réseau de distribution	25	54	116,0%
<i>dont sur branchement</i>	6	4	-33,3%
<i>dont sur canalisation</i>	8	3	-62,5%
<i>dont sur compteur</i>	11	45	309,1%
<i>dont sur équipement</i>	0	2	100,0%

Nettoyage des réservoirs

Le nettoyage des installations a été effectué.

▪ **Les opérations de renouvellement**

Renouvellement des équipements électromécaniques

Sans objet

Renouvellement de compteurs

Renouvellement des compteurs	2021	2022	Evolution (%)
Nombre de compteurs renouvelés ou remplacés	13	612	4 607,7%

Renouvellement des canalisations

Renouvellement des canalisations	2021	2022	Evolution (%)
Longueur de canalisations renouvelées par la Collectivité (ml)	0	282	100,0%

Principales opérations réalisées par la Collectivité :

Renouvellement de la conduite du pont de Sarreinsming

Mise en place d'une purge en sortie du pont, côté Sarreinsming

Renouvellement des branchements

Aucun branchement n'a été renouvelé en 2022.

▪ **Les investissements**

Les opérations réalisées

Pose d'un nouveau surpresseur à Sarreinsming

Travaux de sécurisation du réservoir de Sarreinsming

Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Insuffisances à améliorer, travaux à prévoir à court ou moyen terme :

- Mettre en place un débitmètre de sectorisation entre SARREINSMING et REMELFING
- Prévoir un bouclage pour REMELFING entre la rue de Steinbach à SARREGUEMINES et la rue de Nancy à REMELFING
- Prévoir un bouclage entre la zone industrielle de SARREGUEMINES et la rue de Neunkirch à SARREINSMING

Le délégataire a engagé une campagne systématique de diagnostics sur les organes en mouvement et machines tournantes, pour l'ensemble des installations exploitées dans le cadre du contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable.

1.4.3. Indicateurs financiers

▪ **Les tarifs**

	Tarif au 1er janvier 2022	Tarif au 1er janvier 2023
Part Collectivité		
Part proportionnelle (€ HT/m3)	0,8159 €	0,8159 €
Part Déléataire		
Part fixe (€ HT/an)	50,38 €	51,10 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	1,1557 €	1,1722 €
Taxes et redevances		
TVA	5,50%	5,50%
Redevance prélèvement (€/m3)	0,0788 €	0,0701 €
Redevance pollution (€/m3)	0,3500 €	0,3500 €

▪ **La facture d'eau 120 m3**

	au 01/01/2022		au 01/01/2023		Evolution %
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Part du Déléataire	50,38 €	50,38 €	51,10 €	51,10 €	1,43%
Consommation					
Part du Déléataire	1,1557 €	138,68 €	1,1722 €	140,66 €	1,43%
Part de la Collectivité	0,8159 €	97,91 €	0,8159 €	97,91 %	0,00%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,0788 €	9,46 €	0,0701 €	8,41 €	-11,10%
Redevance de pollution	0,3500 €	42,00 €	0,3500 €	42,00 €	0,00%
Total HT		338,43 €		340,08 €	0,49%
TVA à 5,50%		18,61 €		18,70 €	0,48%
Total Eau potable TTC		357,04 €		358,78€	0,49%

Prix TTC au m3 (pour 120 m3)	2,98 €	2,99 €	0,34%
-------------------------------------	---------------	---------------	--------------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 358,78 € TTC au 1^{er} janvier 2023.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :

	2022		2023		Evolution (%)
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Collectivité	97,91 €	27%	97,91 €	27%	0%
Déléataire	189,06 €	53%	191,76 €	54%	1,43%
Taxes et redevances	70,07 €	20%	69,11 €	19%	-1,37%
TOTAL	357,04 €	100%	358,78 €	100%	0,49%
Prix TTC au m3 (pour 120 m3)	2,98 €/m³		2,99 €/m³		0,34%

1.4.4. Les indicateurs de performance

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N / N-1	Evaluation et commentaires
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	<i>Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers</i>	2 729	2 718	-0,4%	
D102.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	<i>Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³</i>	2,98 €	2,99 €	0,3%	
D 151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service	<i>Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel</i>	1	1	-	
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	<i>Nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année</i>	100,0%	100,0%	0,00%	
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques .	<i>Nombre de prélèvements / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année</i>	100,0%	100,0%	0,00%	
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	80	80	-	
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes venus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	76,5%	73,2%	-4,3%	

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N / N-1	Evaluation et commentaires
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,42	5,12	15,8%	
P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,08	4,34	6,4%	
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,26	0,26	-	
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée				
P109.0 montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montant versés à un fonds de solidarité divisé par le volume facturé	0	35		
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	0,84	3,34	297,6	
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100,0%	100,0%	-	
P.153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service				
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N+1	1,13%	0,84%	-25,7%	
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, rapporté au nombre d'abonnés	0,84	0,0	-100,0%	

1.5. Territoire 5 : SARREGUEMINES

1.5.1. Présentation générale du service

▪ **Périmètre et nature du service assuré**

Territoire 5 : Sarreguemines, l'ancien périmètre du SIE de la Blies et les anciennes régies intégrées au contrat de Sarreguemines : Bliesbruck, Lixing-lès-Rouhling, Wiesviller, Woelfling-lès-Sarreguemines, Grosbliederstroff (production), Zetting, Blies Ebersing, Blies Guersviller, Frauenberg, Sarreguemines totalité.

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal et assure les compétences suivantes :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transport | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le service public d'eau potable dessert 9 252 abonnés soit environ 27 482 habitants.

Rappel : Le périmètre de ce service a intégré au 1^{er} janvier 2020 Bliesbruck, Wiesviller, Woelfling-lès-Sarreguemines, Zetting, Lixing-lès-Rouhling et les ouvrages de production de l'ancien syndicat de production de Grosbliederstroff.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, intégration de l'ancien Syndicat de la Blies (Blies Ebersing, Blies Guersviller, Frauenberg, Sarreguemines totalité).

▪ **Mode de gestion du service**

Le service est exploité en Délégation de Service Public par la société VEOLIA par contrat du 1^{er} juillet 2016 prenant fin le 31/12/2023.

Les principales missions sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production et de distribution d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs
- ✓ Relevé des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

▪ **L'assiette du service**

<i>Extrapolation sur 365 jours</i>	2021	2022	Evolution (%)
Nombre de clients	9 195	9 252	0,6%
Volumes facturés (hors vente en gros)	1 888 925	1 898 843	0,5%
Volume moyen facturé (m3/client)	205,4	205,2	-0,1%

▪ **Les ressources en eau**

- Achat d'eau à SIER Sarralbe
- Quatre forages à SARREINSMING
- Forage de l'Abattoir à SARREGUEMINES
- Forage rue de Tenteling à SARREGUEMINES (WELFERDING)
- Forages Foldersviller 1 et 2

- Forages F1 et F2 à Alsting
- Forage de Bliesbruck
- Forage de Zetting
- Sources de Lixing

Volume prélevé

	2021	2022	Evolution (%)
La Sarre refoulement	1 627 929	1 682 302	3,3%
Welferding refoulement	154 265	180 170	16,8%
Forage Zetting	191 402	196 980	2,9%
Res600+décarb-SPEP Grosblie	388 712	393 567	-0,8%
Source Lixing les Rouhling	0	0	0%
Station traitement Bliesbruck	66 224	61 164	-7,6%
Station de Felpersviller 1	197 037	212 546	7,9%
Station de Felpersviller 2	315 152	314 821	-0,1%
TOTAL	2 940 721	3 041 550	3,4%

▪ **Le réseau de distribution**

Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 11 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du territoire. Leur capacité est de 8 950 m³ :

Nom	Capacité 2022 (en m ³)
Réservoir de Welferding - Sarreguemines	1 500
Réservoir de Buchholz bas - Sarreguemines	3 000
Réservoir de Buchholz haut - Sarreguemines	300
Réservoir du Tirailleur - Sarreguemines	1 000
Réservoir – surpression – Blies-Guersviller	150
Réservoir de Bliesbruck	400
Réservoir de Wiesviller	400
Réservoir – Frauenberg	1 000
Réservoir - Felpersviller	750
Réservoir de Zetting-Wiesviller	300
Surpresseur Lixing les Rouhling	150
Total	8 950

Le réseau et les branchements

	2021	2022	Evolution (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	198	225	13,6%
Nombre de branchements (y compris hors service)	8 182	8 216	0,4%

1.5.2. Indicateurs techniques

▪ **Volumes mis en distribution**

(sur l'année civile)

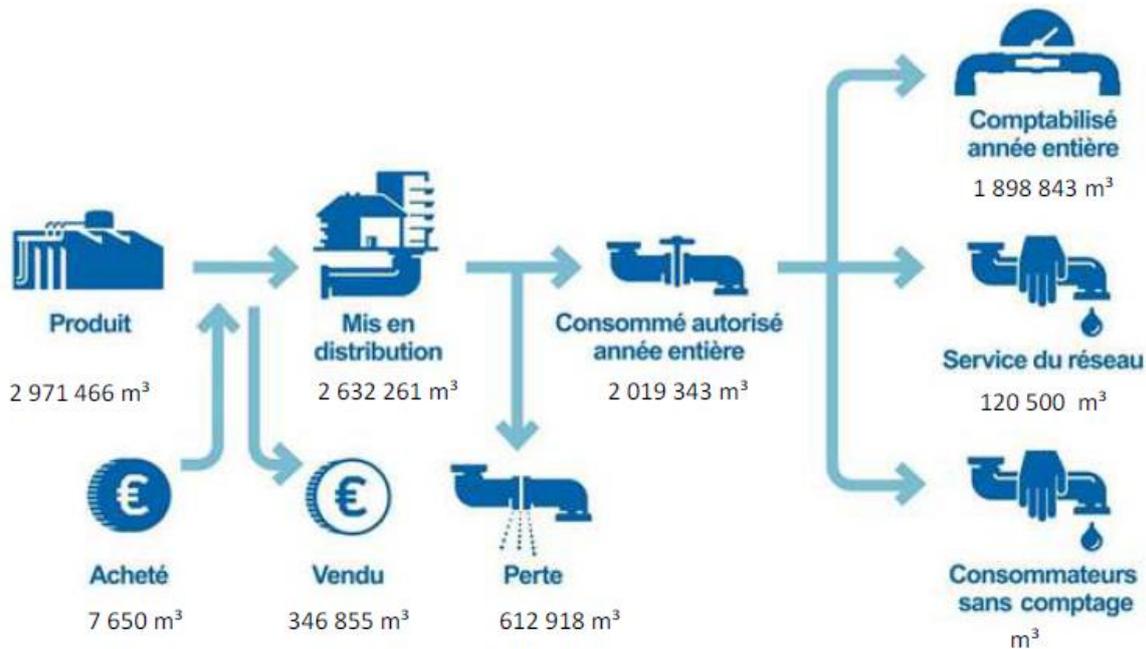
	2021	2022	Evolution (%)
Volumes prélevés	2 940 721	3 041 550	3,4%
Besoin des usines	57 530	70 084	21,8%
Volumes importés	13 049	7 650	-41,4%
Volumes exportés	329 134	346 855	5,4%
Total volumes mis en distribution	2 567 106	2 632 261	2,5%

▪ **Volumes consommés et rendement**

(sur la période de relevé des compteurs, pondérée sur 365 jours)

Le rendement du réseau diminue en 2022 avec 79,4% de rendement.

(365j)	2021	2022	Evolution (%)
Volumes mis en distribution	2 567 106	2 632 261	2,5%
Volumes comptabilisés (=V facturés + dégrèvements)	1 888 925	1 898 843	0,5%
Volumes consommés autorisés (=V comptabilisés + Veau de service + V consommés sans comptage)	2 008 925	2 019 343	0,5%
Indice linéaire de consommation (m3/jour/km)	27,79	24,59	-11,5%
Indice linéaire de volume non compté (m3/jour/km)	12,22	8,93	-26,9%
Indice linéaire de perte (m3/jour/km)	10,06	7,46	-25,8%
Rendement Grenelle (=Vconsommés autorisé + Vvendu en gros]/[Vproduit + Vimporté])	80,7%	79,4%	-1,6%
<i>Rendement Grenelle - seuil minimal admissible</i>	73,4%	70,8%	9,8%
Volumes pertes	558 181	612 918	44,7%

Synthèse des flux de volumes

▪ **La qualité de l'eau**

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » : article L 19 du Code de la Santé Publique. Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

En 2022, 11 261 prélèvements ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle de la collectivité.

Analyses	Nombre de résultats d'analyses réalisés par l'ARS et le délégataire 2022
Distribution	11 261
Total	11 261

Les taux de conformité des analyses du contrôle sanitaire sont les suivants :

ANALYSES	Microbiologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements ARS	109	63
Nombre de prélèvements non conformes	1	13
Taux de conformité	99,08%	79,37%

L'eau distribuée en 2022 présente 99,08% de conformité au niveau des paramètres bactériologiques et 79,37% au niveau des paramètres physicochimiques. Sur le périmètre historique, 100% de conformité physico-chimique.

Les 13 dépassements physico-chimiques concernent la commune de Bliesbruck avec la problématique du plomb.

La non-conformité bactériologique concerne le prélèvement du 19/10/2022 à Grosbliederstroff, l'analyse de contrôle réalisée par la suite n'a pas confirmé ce résultat.

▪ **L'exploitation et l'entretien des ouvrages**

Recherche de fuites et interventions sur le réseau de distribution

Nature intervention	2020	2021	2022	Evolution (%)
Réparation sur le réseau de distribution	218	240	225	-6,3%
<i>dont sur branchement</i>	88	87	88	1,1%
<i>dont sur canalisation</i>	44	54	32	-40,7%
<i>dont sur compteur</i>	74	91	102	12,1%
<i>dont sur équipement</i>	12	8	3	-62,5%

Nettoyage des réservoirs

Le nettoyage des installations a été réalisé.

▪ **Les opérations de renouvellement**

Renouvellement des équipements électromécaniques

Forages Sarreinsming – Bâtiment

- Génie civil (rénovation)

Forage Abattoir – Contrôle de commande

- Armoire élec

Station de Welferding - Bâtiment

- Huisseries (rénovation)

Usine de déferrisation de la Sarre

- Armoire commande : Télésurveillance Sofrel S15 (rénovation)
- Bâtiment : portillon (rénovation)

Station Foldersviller 1

- Equipement hydraulique
- Limiteur de pression
- Armoire BT

Station Foldersviller 2

- Compresseur air lavage
- Armoire BT

Surpresseur Lilas Blies-Ebersing

- Surpresseur

Bâtiments – génie civil

- Remise en état GC – Fin de contrat

Renouvellement de compteurs

Renouvellement des compteurs	2020	2021	2022	Evolution (%)
Nombre de compteurs renouvelés ou remplacés	298	636	626	-1,6%

Renouvellement des canalisations

Renouvellement des canalisations	2020	2021	2022	Evolution (%)
Longueur de canalisations renouvelées par la Collectivité(m)	NR	300	610	

Renouvellement de 610 ml de conduites rue des Romains à Sarreguemines

▪ Les investissements

Les opérations réalisées

Mise en sécurité aux forages 1 et 2 à Alsting (ancien SIPEP Grosbliederstroff)

Mise en conformité des équipements collectifs de sécurité : stations SEB1 et SEB2, réservoir Blies-Schweyen

Remplacement conduite Pont des Alliés à Sarreguemines

Régulation de pression réseau station de Zetting pour isolement du réservoir de Wiesviller

Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Insuffisances à améliorer, travaux à prévoir à court ou moyen terme :

- Installation d'un réducteur de pression en regard rue d'Ipling
- Réhabilitation de la conduite DN 400 alimentant le site de Continental
- Renouvellement ou réhabilitation des conduites Cité de la Faïencerie
- Renouvellement ou rénovation de la canalisation de refoulement du surpresseur de l'usine de production
- Etude générale de sécurisation de l'alimentation de la zone industrielle
- Étude pour la sécurisation de l'alimentation en eau des communes limitrophes
- Étudier les interconnexions entre Sarreinsming et Sarreguemines, Rémelfing et Sarreguemines, Ipling et Sarreguemines et entre le SIE de la Blies et Sarreguemines

Projets à l'étude prévus par la CASC pour 2023

- Renouvellement réseau vétuste, à réaliser en coordination avec les travaux de voirie/enfouissement des réseaux secs programmés par les Communes.

Sarreguemines :

* rue Beau Site

* rue de Rouhling

• Qualité d'eau

· 79,4 % de conformité physico-chimique aux limites de qualité de l'eau distribuée Les dépassements concernent la commune de Bliesbruck avec la problématique du plomb.

· 99,1 % de conformité microbiologique aux limites de qualité de l'eau distribuée (ARS & délégataire).

• Bilan des productions (en m³) :

Usine de la Sarre	1 682 302
Usine de Welferding	180 170
Forage de Zetting	196 980
Source de Lixing lès Rouhling	0
EX-SPEP de Grosbliederstroff	393 567

Forage de Bliesbruck	61 164
Station de Felpersviller 1	212 546
Station de Felpersviller 2	314 821

- **Volumes vendus**

Tous clients 1 891 640 m³
 SIER de Sarralbe 8 462 m³
 Clients industriels 455 636 m³

- **Rendement de réseau :**

Le rendement global du contrat est de 79,4 %.

Il se décompose de la manière suivante :

Périmètre historique : 78,41%
 Périmètre ex-syndicat de Zetting : 61,5%
 Bliesbruck : 61,02%
 Périmètre Lixing les Rouhling : 77,72%
 Périmètre SIE de La Blies : 76,14%

- Evènements notables

· 32 fuites sur canalisations et 88 fuites sur branchements

De nombreuses fuites sont liées aux travaux du chauffage urbain.

Des fuites récurrentes sur la conduite de refoulement sortie du surpresseur de l'usine de production.
 Cette canalisation n'est plus utilisée actuellement.

- Travaux réalisés par le délégataire

· Branchements :

30 branchements ont été renouvelés.
 Veolia a procédé à l'installation de 34 branchements neufs.

· Les travaux de renouvellement électromécaniques sont indiqués à l'article 1.5.2.

1.5.3. Indicateurs financiers

- **Les tarifs**

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2022	Tarif au 1 ^{er} janvier 2023
Part Collectivité		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,3580 €	0,3580 €
Part Délégataire		
Frais d'accès		
Part fixe (€ HT/an)	49,46 €	51,68 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	0,7437 €	0,7772 €
Taxes et redevances		
TVA	5,50%	5,50%
Redevance prélèvement (€/m ³)	0,0930 €	0,0844 €
Redevance pollution (€/m ³)	0,3500 €	0,3500 €

▪ **La facture d'eau 120 m³**

	au 01/01/2022		au 01/01/2023		Evolution %
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Part du Délégué	49,46 €	49,46 €	51,68 €	51,68 €	4,49%
Consommation					
Part du Délégué	0,7437 €	89,24 €	0,7772 €	93,26 €	4,50%
Part de la Collectivité	0,3580 €	42,96 €	0,3580 €	42,96 €	0,00%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,0930 €	11,16 €	0,0844 €	10,13 €	-9,23%
Redevance de pollution	0,3500 €	42,00 €	0,3500 €	42,00 €	0,00%
Total HT		234,82 €		240,03 €	2,22%
TVA à 5,50%		12,92 €		13,20 €	2,17%
Total Eau potable TTC		247,74 €		253,23 €	2,22%

Prix TTC au m³ (pour 120 m³)	2,06 €	2,11 €	2,43%
---	---------------	---------------	--------------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 253,23 € TTC au 1^{er} janvier 2023.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :

	2022		2023		Evolution (%)
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Collectivité	42,96 €	17%	42,96 €	17%	0%
Délégué	138,70 €	56%	144,94 €	57%	4,50%
Taxes et redevances	66,08 €	27%	65,33 €	26%	-1,1%
TOTAL	247,74 €	100%	253,23 €	100%	2,22%
Prix TTC au m³ (pour 120 m³)	2,06 €/m³		2,11 €/m³		2,43%

1.5.4. Les indicateurs de performance

Indicateur	Definition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N / N-1	Evaluation et commentaires
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	<i>Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers</i>	27 752	27 482		
D102.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	<i>Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³</i>	2,06 €	2,11 €	2,43%	
D 151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	<i>Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel</i>	1j	1j		
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	<i>nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année</i>	99,0%	99,1%	0,1%	
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques .	<i>nombre de prélèvements / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année</i>	80,0%	79,4%	-0,75%	Problème du plomb sur l'eau du forage de Bliesbruck
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	85	85	0,0%	
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes venus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	80,7%	79,4%	-1,6%	A partir de 2021, le rendement global avait baissé suite à l'intégration du SIE de la Blies qui avait un rendement de l'ordre de 75%
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	12,22	8,93	-27,0%	

Indicateur	Définition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N / N-1	Evaluation et commentaires
P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	10,06	7,46	-25,8%	
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,04	0,05%	25%	
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	80%	80%		
P109.0 montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montant versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	692	1 203	73,8%	
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	0,54	0,54	0 ,0%	
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100,0%	100,0%	-	
P.153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	-			
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N+1	1,01%	1,18%	16,8%	
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, rapporté au nombre d'abonnés	0,44	0,76	72,7%	

1.6. Territoire 6 : Syndicat Mixte des Eaux de la région de SARRALBE

1.6.1. Présentation générale du service

▪ **Périmètre et nature du service assuré**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de SARRALBE a été transformé en Syndicat mixte à compter du 1^{er} janvier 2020.

Il se compose des membres suivants :

- la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences pour les communes de Ernestviller, Grundviller, Guebenhouse, Hambach, Hazembourg, Hilsprich, Holving, Kappelkinger, Le Val de Gueblange, Neufgrange, Puttelange aux Lacs, Remering lès Puttelange, Richeling, Saint Jean Rohrbach, Sarralbe, Siltzheim, Willerwald, Wittring, Woustviller

- les communes de Herbitzheim et Keskastel (hors territoire CASC) situées dans département du Bas-Rhin.

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal et assure les compétences suivantes :

- | | |
|--|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Traitement | <input checked="" type="checkbox"/> Stockage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Transport | <input checked="" type="checkbox"/> Distribution |

Le service public d'eau potable dessert 12 453 abonnés soit environ 29 092 habitants.

A compter du 01/01/2022, la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences exerce la compétence « eau potable » sur les 19 communes situées son territoire, et sur les communes de Herbitzheim et Keskastel par convention de gestion.

Le Syndicat mixte des Eaux de la région de Sarralbe a été dissous par arrêté inter-préfectoral du 22/02/2022.

▪ **Mode de gestion du service**

Le service est exploité en Délégation de Service Public par la société VEOLIA par contrat du 1^{er} janvier 2009 prenant fin le 31/12/2023.

Les principales missions sont les suivantes :

- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production et de distribution d'eau potable
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau distribuée
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des branchements et des compteurs
- ✓ Relevé des compteurs
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures

▪ **L'assiette du service**

<i>Extrapolation sur 365 jours</i>	2021	2022	Evolution (%)
Nombre de clients	12 387	12 453	0,5%
Volumes facturés (hors vente en gros) m3	1 405 275	1 431 169	1,8%
Volume moyen facturé (m3/client)	113,4	114,9	1,3%

Sur l'année 2022, la consommation d'eau potable est en légère hausse et le nombre de clients augmente très légèrement.

▪ **Les ressources en eau**

Le SMERS dispose de deux unités de production sur son territoire.

Volume prélevé en m³

	2021	2022	Evolution (%)
Usine de Sarralbe	195 448	213 769	9,4%
Forages 1bis Wittring	643 061	605 385	-5,9%
Forage 2bis Wittring	849 370	790 950	-6,9%
Forage 3 Wittring	733 692	705 959	-3,8%
Achat d'eau Sarreguemines	12 949	8 462	-34,7%
Total	2 434 520	2 324 525	-4,5%

▪ **Le réseau de distribution**

Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 8 réservoirs et/ou château d'eau qui assurent l'approvisionnement du territoire. Leur capacité totale s'élève à 4 250 m³ et se répartissent comme suit :

Nom	Capacité (en m³)
Réservoir. Ernestviller R5	500
Réservoir Guebenhouse R7	150
Réservoir Herbitzheim R1	1000
Réservoir Hilsprich R4	500 (hors service)
Réservoir Sarralbe R2	600
Réservoir Neufgrange R6	500
Réservoir Remering R3	600
Réservoir Wittring R11	400
Total	4 250

Le réseau et les branchements

	2021	2022	Evolution (%)
Longueur du réseau, hors branchements (km)	364	369	1,3%
Nombre de branchements (y compris hors service)	12 721	12 788	0,5%

1.6.2. Indicateurs techniques

▪ **Volumes mis en distribution**

(sur l'année civile)

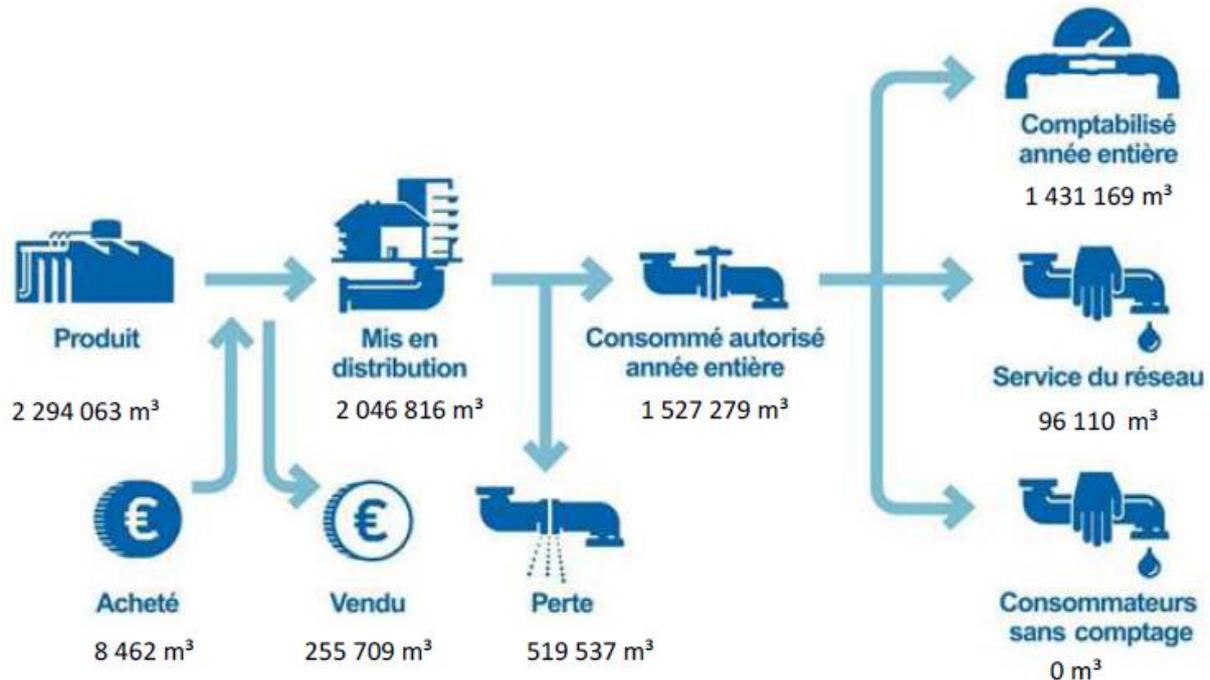
	2021	2022	Evolution (%)
Volumes prélevés	2 421 571	2 316 063	2,1%
La Sarre	195 448	213 769	9,4%
Wittring 1bis	643 061	605 385	-5,9%
Wittring 2bis	849 370	790 950	-6,9%
Wittring 3	733 692	705 959	-3,8%
Besoin des usines	22 040	22 000	-0,2%
Volumes importés	12 949	8 462	-34,7%
Volumes exportés	268 720	255 709	-4,8%
Total volumes mis en distribution m3	2 143 760	2 046 816	-4,5%

▪ **Volumes consommés et rendement**

(sur la période de relevé des compteurs, pondérée sur 365 jours)

(365j)	2021	2022	Evolution (%)
Volumes mis en distribution	2 143 760	2 046 816	-4,5%
Volumes comptabilisés (=V facturés + dégrèvements) m3	1 405 275	1 431 169	1,8%
Volumes consommés autorisés (=V comptabilisés + Veau de service + V consommés sans comptage) m3	1 498 775	1 527 279	1,9%
Indice linéaire de consommation (m3/jour/km)	11,28	11,34	0,5%
Indice linéaire de volume non compté (m3/jour/km)	5,55	4,57	-17,7%
Indice linéaire de perte (m3/jour/km)	4,85	3,86	-20,4%
Rendement Grenelle (= [Vconsommés autorisés + Vvendu en gros] / [Vproduit + Vimporté])	73,3%	77,4%	5,6%
<i>Rendement Grenelle - seuil minimal admissible</i>	67,6%	67,65%	-0,3%
Volumes pertes	644 985	519 537	--19,4%

Le rendement du réseau s'est amélioré en 2022 avec une hausse de 5,6% pour un taux de 77,4%.

Synthèse des flux de volume

- **La qualité de l'eau**

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » : article L 19 du Code de la Santé Publique. Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

En 2022, 7 244 prélèvements ont été analysés dans le cadre du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle de la collectivité.

Analyses	Nombre de résultats d'analyses réalisés par l'ARS et le délégataire 2022
Distribution	7 244
Total	7 244

Les taux de conformité des analyses du contrôle sanitaire sont les suivants :

ANALYSES	Microbiologiques	Physico chimiques
Nombre de prélèvements ARS	71	17
Nombre de prélèvements non conformes	0	1
Taux de conformité	100%	94,12%

L'eau distribuée en 2022 présente un taux de conformité de 100% au niveau du paramètre bactériologique, et de 94,12% au niveau du paramètre physico-chimique.

▪ *L'exploitation et l'entretien des ouvrages*

Recherche de fuites et interventions sur le réseau de distribution

Nature intervention	2021	2022	Evolution (%)
Réparation sur le réseau de distribution	312	297	-4,8%
<i>dont sur branchement</i>	<i>126</i>	<i>103</i>	<i>-18,3%</i>
<i>dont sur canalisation</i>	<i>52</i>	<i>76</i>	<i>46,2%</i>
<i>dont sur compteur</i>	<i>126</i>	<i>112</i>	<i>-11,1%</i>
<i>dont sur équipement</i>	<i>8</i>	<i>6</i>	<i>-25,0%</i>

La recherche de fuites regroupe :

- La recherche de fuites par acoustique et par corrélation,
- Le suivi des volumes mis en distribution

Nettoyage des réservoirs

Les nettoyages intérieur et extérieur des installations ont été réalisés.

▪ *Les opérations de renouvellement*

Renouvellement des équipements électromécaniques

Bâche de Wittring

- Caillebotis (rénovation)

Wittring Forage 3

- Hydraulique station

Réservoir Herbitzheim

- Hydraulique réservoir

Station d'alerte Keskastel

- Relevage eau brute : pompe flygt
- divers appareillages : sonde hydrocarbure et transmetteur

Renouvellement de compteurs

Renouvellement des compteurs	2021	2022	Evolution (%)
Nombre de compteurs renouvelés ou remplacés	864	644	-25,5%

Renouvellement des canalisations

Renouvellement des canalisations	2021	2022	Evolution (%)
Longueur de canalisations renouvelées par la Collectivité (ml)	3 933	1330	-66,1%

Principales opérations réalisées par la Collectivité en 2022 :

- Travaux de renouvellement sur réseau d'eau potable :

- Sarralbe secteur Nord-Ouest : rue de la Forêt sur 225ml, rue des Hirondelles et rue des Fauvettes sur 515ml
- Holving : rue de la Source sur 590ml

- Travaux d'extension du réseau d'eau potable

- Holving : impasse des Prés
- Puttelage aux Lacs : rue Jean Moulin
- Herbitzheim : lotissement Woog 3^{ème} tranche

- Autres travaux

- Réservoir R5 à Ernestviller : mise en place d'un assécheur

- Renouvellement de branchements (fuites répétitives, état vétuste)

- 24 branchements ont été renouvelés

Renouvellement des branchements

Renouvellement de 38 branchements dans le cadre d'opérations groupées. 75 renouvellements sont à la charge du délégataire comme le prévoit le contrat de DSP. Le reliquat de 37 branchements est imputé pour l'exercice 2023.

▪ *Les investissements*

Les opérations réalisées

sans objet pour 2022.

Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Insuffisances à améliorer, travaux à prévoir à court ou moyen terme :

- Réhabilitation du réservoir de Neufgrange (reprise du génie civil).
- Installation de clapets sur les vidanges des réservoirs qui en sont dépourvues (suite à la visite de l'ARS).
- Suite à l'incident de janvier 2018 : installation d'inverseurs d'alimentation électrique aux forages et à la bache de Wittingring

- Etude de la sécurisation de la zone Europôle.
- Renouvellement de la conduite entre le réservoir du Knopp de Sarralbe, et Holving (conduite actuellement fermée).
- Afin d'améliorer le rendement de réseau durablement, Veolia propose de renforcer le programme de renouvellement des conduites, selon un plan pluriannuel, en tenant compte de la localisation des fuites.

Le délégataire a engagé une campagne systématique de diagnostics sur les organes en mouvement et machines tournantes, pour l'ensemble des installations exploitées dans le cadre du contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable.

Le délégataire a ainsi démarré le diagnostic des équipements concernés à compter de mai 2019 et évalué les éventuels travaux de mise en conformité et de sécurisation.

Projets à l'étude prévus par la CASC pour 2023

- Renouvellement réseau vétuste, à réaliser en coordination avec les travaux de voirie/enfouissement des réseaux secs programmés par les Communes.

* Grundviller : rue de Hambach

* Kappelkinger : rue Saint Jacques, rue de l'Ecole

* Le Val de Gueblange annexe Audviller : ruelle Ronde, rue de la Forêt

- Extension réseau

Richeling : lotissement Petite Reine

Grundviller : lotissement Buehl 3^{ème} tranche

1.6.3. Indicateurs financiers

▪ Les tarifs

	Tarif au 1 ^{er} janvier 2022	Tarif au 1 ^{er} janvier 2023
Part Collectivité		
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
tranche 0 à 20m ³ /semestre	0,3540 €	0,3788 €
tranche 21 à 200m ³ /semestre	0,8540 €	0,9137 €
Part Délégataire		
Part fixe (€ HT/an)	48,80 €	50,72 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
tranche 0 à 20m ³ /semestre	0,5117 €	0,5318 €
tranche 21 à 200m ³ /semestre	1,2537 €	1,3030 €
Taxes et redevances		
TVA	5,50%	5,50%
Redevance prélèvement (€/m ³)	0,0689 €	0,0846 €
Redevance pollution (€/m ³)	0,3500 €	0,3500 €
Voies navigables de France	0,0058 €	0,0059 €

▪ **La facture d'eau 120 m³**

	au 01/01/2022		au 01/01/2023		%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	
Distribution eau					
Terme fixe annuel					
Part du Déléataire	48,80 €	48,80 €	50,72 €	50,72 €	3,93%
Consommation					
Part du Déléataire					
tranche 0 à 20m ³ /semestre	0,5117 €	20,47 €	0,5318 €	21,27 €	3,91%
tranche 20m ³ /semestre	1,2537 €	100,30 €	1,3030 €	104,24 €	3,93%
Part de la Collectivité					
tranche 0 à 20m ³ /semestre	0,3540 €	14,16 €	0,3788 €	15,15 €	7,00%
tranche 20 à 200m ³ /semestre	0,8540 €	68,32 €	0,9137 €	73,10 €	7,00%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,0689 €	8,27 €	0,0846 €	10,15 €	22,73%
Redevance de pollution	0,3500 €	42,00 €	0,3500 €	42,00 €	0,00%
Voies Navigables de France	0,0058 €	0,70 €	0,0059 €	0,71 €	1,43%
Total HT		303,02 €		317,34 €	4,72%
TVA à 5,50%		16,67 €		17,45 €	4,68%
Total Eau potable TTC		319,69 €		334,79 €	4,72%

Prix TTC au m3 (pour 120 m3)	2,66 €	2,79 €	4,89%
-------------------------------------	---------------	---------------	--------------

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 334,79 € TTC au 1^{er} janvier 2023 soit une hausse de 4,89% par rapport à l'année précédente.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :

	2022		2023		Evolution (%)
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	
Collectivité	82,48 €	26%	88,25 €	26%	7,00%
Déléataire	169,57 €	53%	176,23 €	53%	3,93%
Taxes et redevances	67,64 €	21%	70,31 €	21%	3,95%
TOTAL	319,69 €	100%	334,79 €	100%	4,72%
Prix TTC au m3 (pour 120 m3)	2,66 €/m³		2,79 €/m³		4,89%

1.6.4. Les indicateurs de performance

Indicateur	Definition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N / N-1	Evaluation et commentaires
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	<i>Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers</i>	29 270	29 092	-0,6%	
D102.0 : Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	<i>Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m³</i>	2,66 €	2,79 €	4,9%	
D 151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	<i>Temps d'attente maximum auquel s'est engagé le délégataire pour la fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés dotés d'un branchement fonctionnel</i>	1	1	-	
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisées au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	<i>Nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année</i>	100,0%	100,0%	0,00%	
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.	<i>Nombre de prélèvements / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année</i>	100,0%	94,1%	-5,9%	
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Indice de 0 à 100 attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau. De 0 à 60 les informations visées sont relatives à la connaissance du réseau (inventaire), de 70 à 100 elles sont relatives à la gestion du réseau	85	85	0,0%	
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes venus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	73,3%	77,4%	5,6%	
P105.3 Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	5,55	4,57	-17,7%	
P106.3 Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,85	3.86	-20,4%	

Indicateur	Definition	Valeur 2021	Valeur 2022	Evolution N / N-1	Evaluation et commentaires
P107.2 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,69	0,69		
P108.3 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	80%	80%	-	
P109.0 Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Abandons de créance annuels et montant versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	677	2 085	208,0%	
P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés. Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)	4,44	4,58	3,15%	
P152.1 Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	100,0%	100,0%	-	
P.153.2 Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	-			
P154.0 Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N+1	0,99	1,43%	44,4%	
P155.1 Taux de réclamations	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix, rapporté au nombre d'abonnés	0,48	0,16	-66,7%	

1.7. Fin de contrat des délégations de service public Eau Potable 31/12/2023

Dans le cadre du renouvellement des cinq contrats Eau Potable au 01/01/2024, des opérations de fin de contrat seront à engager en 2023 par le délégataire.

Ces opérations concernent des travaux d'entretien et de renouvellements qui restent à réaliser par le délégataire et qui seront déterminés dans le cadre des visites d'ouvrages à réaliser début 2023. Ces opérations portent sur :

- les équipements
- les vannes
- les branchements.

1.8. Le bilan énergétique du patrimoine SARREGUEMINES

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021 / 2022 en %
Energie relevée consommée (kWh)	2 033 048	1 897 100	1 664 000	2 289 143	2 775 638	21,2%
Pm SIE de la Blies		433 110	412 783	Intégré dans SGM	Intégré dans SGM	
Surpresseur	22 292	25 096	30 859	32 292	23 516	-27,2%
Surp. Zone Industrielle Sarreguemines	14 074	19 028	17 407	17 196	13 993	-18,6%
Surp. Lilas – Blies Eber.	8 218	6 068	7 652	9 826	6 879	-30,0%
Surp. Lixing les Rouhling			5 800	5 270	2 644	-49,8%
Autres installations eau	515 475	489 049	209 344	193 735	222 879	15,0%
Sarreinsming Forages	515 475	489 049	209 344	193 735	222 879	15,0%
Installation de reprise, de pompage			-	394 582	357 112	-9,5%
Station SPEP Grosblie			-	394 582	357 112	-9,5%
Installation de captage	43 197	32 443	67 365	244 347	560 628	129,4%
Forage Abattoir	43 197	32 443	67 365	66 849	42 234	-36,8%
Forage 2 SPEP Grosblie			-	93 907	304 266	
F1/R600/Déféri- SPEP Grosblie			-	83 591	214 128	
Installation de production	1 339 467	1 249 827	1 251 928	1 318 153	1 488 609	12,9%
Forage Zetting			-	47 755	154 616	
La Sarre refoulement	861 995	697 777	744 506	747 622	743 678	-0,5%
Réservoir 600 SPEP Grosblie			-	25 451	51 830	103,6%
Station Foldersviller 1	129 299	141 941	141 362	304 452	320 805	5,4%
Station Foldersviller 2	190 029	232 801	212 044	NR	NR	
Station traitement Bliesbruck			-	41 471	39 843	-3,9%
Welferding Refoulement	158 144	177 308	154 016	151 402	177 837	17,5%
Réservoir ou château d'eau	112 617	100 685	104 504	106 034	122 894	15,9%

Rés. Buchholz haut	59 466	48 385	52 779	53 447	51 596	-3,5%
Rés. Suppression 150m ³ Blies Guersviller	21 855	19 659	19 861	20 850	17 723	-15,0%
Rés. Suppression 1000m ³ Frauenberg	18 141	22 407	22 308	21 086	17 713	-16,0%
Rés. 750m ³ Foldersviller	13 155	10 234	9 556	9 517	8 300	-12,8%
Rés. de Welferding				813	746	-8,2%
Rés. du Buchholz bas				321	410	27,7%
Rés. de Wiesviller					25 596	
Rés. Zetting-Wiesviller					810	

SARREINSMING-REMELFING

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022 %
Energie relevée consommée (kWh)	86 414	81 955	62 121	78 577	77 123	-1,9%
Installation de reprise, de pompage	14 083	13 984	4 862	11 267	23 748	110,8%
Surpresseur Remelfing, rue des Roses					12 548	
Surpresseur Rémelfing	14 083	13 984	4 862	11 267	11 200	-0,6%
Installation de production	72 331	67 971	57 259	67 310	38 627	-42,6%
Sarreinsming Exhaure	72 331	67 971	57 259	67 310	38 627	-42,6%
Réservoir				11 038	14 748	33,6%
réservoir Sarreinsming				11 038	14 748	

Commentaire : Ajout d'un nouveau surpresseur rue des Roses en 2022

ROUHLING

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022 %
Energie facturée consommée (kWh)	435	393	444	421	451	7,1%

SARRALBE

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution 2021-2022 %
Energie relevée consommée (kWh)	1 672 770	1 705 990	1 807 777	1 749 182	1 677 609	-4,09%
Surpresseur	1 109	2 353	6 319	10 224	3 942	-61,4%
Woustviller	475	1 472	1 303	1 257	726	-42,2%
Rotherspitz	634	881	5 016	8 967	3 216	-64,1%
Autres installations eau	812 463	789 363	840 679	814 034	790 669	-2,9%
Bâche Wittring + pompage	812 463	789 363	840 679	814 034	790 669	-2,9%
Installation de production	716 223	751 872	753 125	755 482	738 663	-2,2%
La Sarre	125 635	154 023	185 218	212 026	212 780	0,4%
Forage 1bis Wittring	37 446	44 179	58 996	56 475	69 435	22,9%
Forage 2bis Wittring	330 929	312 811	278 341	279 693	258 565	-7,6%
Forage 3 Wittring	222 213	240 859	230 570	207 288	197 883	-4,5%
Réservoir ou château d'eau	142 975	162 402	207 654	169 442	144 335	-14,8%
res. R5 Ernestviller	25 321	44 091	80 115	34 180	33 382	-2,3%
res. R7 Guebenhouse	9 877	8 401	9 346	8 967	6 831	-23,8%
res. R1 Herbitzheim	40 481	39 536	37 456	37 181	24 649	-33,7%
res. R4 Hilsprich	396	473	210	235	198	-15,7%
res. R2 Knopp Sarralbe	66 900	69 901	80 527	88 879	79 275	-10,8%

On peut noter :

- une hausse de 0,4% de la consommation énergétique sur l'usine de la Sarre pour une hausse des volumes produits de 11%
- une hausse de 22,9% de la consommation énergétique sur le forage 1bis malgré une baisse de 5,9% des volumes produits
- une baisse de 2,3% de la consommation énergétique du pompage d'Ernestviller avec une hausse de 9,4% du volume pompé
- une baisse de 23,8% de la consommation énergétique du réservoir de Guebenhouse (avec suppression) avec une baisse de 7,3% du volume pompé.
- une baisse de 33,7% de la consommation énergétique du réservoir de Herbitzheim avec une baisse de 15% du volume pompé.

1.9. Le budget annexe eau potable

Les recettes d'exploitation

Recettes	2021 en €	2022 en €
Recettes d'exploitation	1 229 286,52	2 450 224,30
- Travaux		
- Surtaxe eau potable C/7068	702 810,60	2 193 991,31
- location diverses équipements techniques C/7083	102 912,37	90 411,89
- remboursement de frais C/7087	18 643,76	
- autres produits de gestion courante C/75	60 816,70	21 403,20
- autres produits d'activités annexes C/7088		2 960,55
- produits financiers C/7688	20,60	6,32
- produits exceptionnels C/77	336 722,63	138 676,82
- reprise sur provisions C/78	3 124,24	0,00
- Autres		
- Remboursement		
- Atténuations de charges C/013	4 235,62	2 774,21
Subventions d'exploitation C/74	34 388,37	0,00
TOTAL	1 263 674,89	2 450 224,30

La forte augmentation des recettes liées à la surtaxe eau potable est due à l'intégration de l'ex SMERS Sarralbe.

Les investissements engagés en 2022

Investissements réalisés en 2022	Montant total €HT
frais études	2.260,00
frais d'insertion	1.564,00
Aménagement bâtiment d'exploitation	25.277,15
Renouvellement branchements isolés	123.094,25
Renouvellement branchements sur opérations groupées (travaux 2021 payés année N+1)	116.140,89
travaux réseaux (C/21531)	270.353,79
travaux réseaux immo en cours (C/2315)	197.148,38
autres	12.295,30
constructions	22.334,36
TOTAL	770 467 €

Commentaire : Forte augmentation liés notamment à l'intégration de l'ex SMERS Sarralbe : ajout des renouvellements des branchements sur opérations groupées (canalisation principale et branchement), renouvellement des branchements isolés (plusieurs fuites)

Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2021	2022
Encours de la dette au 31 décembre	373 474,66	404 746,19
Montant remboursé durant l'exercice	109 570,31	113 249,83
- dont en capital	97 126,95	101 653,91
- dont en intérêts	12 443,36	11 595,92

Amortissements

Durant l'exercice, la Collectivité a réalisé les amortissements suivants :

Amortissements	Montant amorti en 2022
Amortissement global	2 075 416,47
Subventions	524 938,37
TOTAL	2 600 354,84

Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (*article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales*).

ANNEXE 1 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

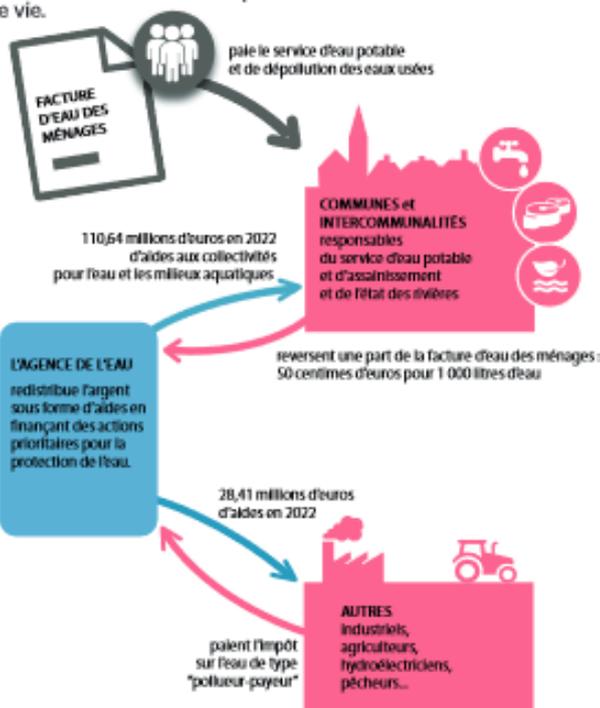
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,08 euros TTC par m³ (SDFEA - données agrégées disponibles - 2020).

www.services.eaufrance.fr/docs/SDFEA_villesmpt



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1002 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/tpqs/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

3

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
 Rozérieulles - BP 30019
 57161 Moulins-lès-Metz cedex
 Tél. 03 87 34 47 00
 agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

➔ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

Réalisation : A.E.L.E. D.C. et A.E.R.M. D.C. • avril 2023 • Imprimé sur papier PEFC®
 Crédits photos : l'agence de l'eau - associations, O tempo et Jean-Louis Aubert



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

Nouveaux podcasts ➔ bit.ly/Podcasts-Eau





Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences

Assainissement collectif

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service**

Exercice 2022

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0).....	6
1.6.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
1.7.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	6
1.8.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	29
2.	Tarification de l'assainissement et recettes du service	31
2.1.	Modalités de tarification	31
2.2.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	33
2.3.	Recettes.....	35
3.	Indicateurs de performance.....	36
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	36
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	36
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	38
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3).....	39
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	40
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	41
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	51
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	51
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	51
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)	52
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	54
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	54
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	55
3.14.	Taux de réclamations (P258.1).....	55
4.	Financement des investissements.....	56
4.1.	Montants financiers	56
4.2.	Etat de la dette du service	57
4.3.	Amortissements	57
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux	57
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	58
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	58
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	58
6.	Bilan énergétique – consommables et curage.....	59
6.1.	Bilan énergétique.....	59
6.1.	Consommation en réactifs	67
6.2.	Curage et inspection de réseau.....	68
7.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	69

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES
- Nom de l'entité de gestion : assainissement collectif
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté d'agglomération

Compétences liées au service :

	Oui	Non
Collecte depuis le 1 ^{er} janvier 2018	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

- Territoire desservi : Blies-Guersviller, Blies-Ébersing, Bliesbruck, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guebenhouse, Hambach, Hazembourg, Hilsprich, Holving, Hundling, Ippling, Kappelkinger, Le Val-de-Guéblange, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Neufgrange, Puttelange-aux-Lacs, Richeling, Rouhling, Rémeffing, Rémering-lès-Puttelange, Saint-Jean-Rohrbach, Sarralbe, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Willerwald, Wittring, Woelfling-lès-Sarreguemines, Woustviller, Zetting

3 communes de la CASC ne sont pas gérées par le service d'assainissement collectif :

- KIRVILLER :

La CASC adhère au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (SDEA) pour l'assainissement de cette commune.

- KALHAUSEN :

La station d'épuration située à Kalhausen traite les eaux usées de Kalhausen et de quatre communes de la Communauté de Communes du Pays de Bitche. L'exploitation de l'ensemble de l'assainissement de la commune est confiée par convention au SDEA.

- NELLING :

La collecte et le traitement des eaux usées sont confiés au Syndicat d'assainissement d'Insming-Nelling.

- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un zonage Oui Non

COMMUNES	Date d'approbation	COMMUNES	Date d'approbation
Bliesbruck	27/11/2008	Neufgrange	20/02/2013
Blies-Ebersing	18/04/2008	Puttelange aux Lacs	
Blies-Guersviller		Rémelfing	12/06/2006
Ernestviller	21/01/2011	Rouhling	15/09/2014
Frauenberg		Sarralbe	10/06/2010
Grosbliederstroff	23/07/2013	Sarreguemines	
Grundviller		Sarreinsming	24/09/2013
Guébenhouse	30/01/2006	Siltzheim	22/04/2013
Hambach		Val de Guéblange	28/05/2013
Hundling		Wiesviller	12/10/2009
Ippling		Willerswald	01/07/2013
Kalhausen		Wittring	28/03/2013
Kappelkinger	30/10/2015	Woelfling lès Sarreguemines	20/12/2007
Lixing lès Rouhling		Woustviller	30/03/2007
Loupershouse		Zetting	30/03/2007

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 15/11/2018 Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie à l'exception de la station d'épuration de Sarreguemines qui est gérée en délégation de service public par VEOLIA.

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)

Est ici considéré comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert 64.398 habitants au 31/12/2022 (64.864 au 31/12/2021). 1977 habitants relèvent de l'assainissement non collectif.

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert 24 326 abonnés au 31/12/2022.

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	population légale 2019 (entrée en vigueur le 01/01/2022)	Abonnés 2022
Bliesbruck	1 031	372
Blies-Ebersing	627	286
Blies-Guersviller	658	275
Ernestviller	518	221
Frauenberg	605	271
Grosbliederstroff	3 349	1 565
Grundviller	661	272
Guébenhouse	417	191
Hambach	2 942	1 128
Hazembourg	154	64
Hilsprich	849	392
Holving	1 304	834
Hundling	1 365	584
Ippling	814	351
Kalhausen	823	323
Kappelkinger	406	184
Kirviller	141	37
Le Val de Guéblange	868	359
Lixing lès Rouhling	896	355
Loupershouse	927	404
Nelling	272	107
Neufgrange	1 387	557
Puttelange aux Lacs	3 134	1 229
Rémelfing	1 425	596
Rémering les Puttelange	1 080	507
Richeling	358	137
Rouhling	2 057	995
Saint-Jean Rohrbach	987	390
Sarralbe	4 579	1 698
Sarreguemines	21 105	6 297
Sarreinsming	1 293	558
Siltzheim	639	266
Wiesviller	952	402
Willerwald	1 584	580
Wittring	782	286
Woelfling lès Sarreguemines	744	280
Woustviller	3 037	1 090
Zetting	864	350
Somme totale	65 634	24 793
Somme hors grisé	64 398	24 326

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 46 abonnés/km au 31/12/2022. (525 km de réseau unitaire et eaux usées).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 2,7 habitants/abonné au 31/12/2022.

1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 15 au 31/12/2022.

1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 397 km de réseau unitaire hors branchements,
- 128 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 525 km.

Le réseau d'eaux pluviales stricts représente 171 km pour information.

330 déversoirs d'orage, dont une cinquantaine soumis à l'autosurveillance permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Le réseau comprend également 121 postes de refoulement.

1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 20 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

Rappelons à titre indicatif qu'un habitant (ou Equivalent Habitant) rejette quotidiennement :

Valeurs définies dans la directive Européenne du 21 mai 1991

- ✓ 150 litres d'eaux usées
- ✓ 120 grammes de DCO,
- ✓ 60 grammes de DBO₅,
- ✓ 90 grammes de MES,
- ✓ 15 grammes de NTK,
- ✓ 4 grammes de PT

Valeurs définies par le SATESE (utilisées pour le calcul des charges polluantes de notre autosurveillance)

- ✓ 130 litres d'eaux usées
- ✓ 105 grammes de DCO,
- ✓ 50 grammes de DBO₅,
- ✓ 55 grammes de MES,
- ✓ 11 grammes de NTK,

✓ 1,5 grammes de PT

Les stations d'épuration et lagunes de notre EPCI sont équipées de compteurs de débit et de préleveurs automatiques afin de réaliser l'autosurveillance réglementaire de nos installations. En parallèle, une télésurveillance permet une meilleure réactivité d'intervention en cas de dysfonctionnement d'un appareil électromécanique.

STEU N°1 : Station d'épuration de Rémering-les-Puttelange
Code Sandre de la station : 025757100246

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	06/07/1978		
Commune d'implantation	Rémering-lès-Puttelange (57571)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2300		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	832		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... dossier de déclaration n°57-2010-000029 du 1 février 2010. <input type="checkbox"/>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau le Rohrwiese	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l) / valeurs réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	10/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	50/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	15/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'autosurveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
<p>Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible.</p> <p>L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible. Conformité globale pour l'ensemble de l'année.</p>			

STEU N°2 : Station d'épuration de WILLERWALD – HAMBACH - SARRALBE
Code Sandre de la station : 025774602119

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	22/09/2011		
Commune d'implantation	Willerwald (57746)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	12500		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	4 287		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date	2/04/2009	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE LA SARRE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15/20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
24	24	22	91.66
Commentaire :			
<p>Quelques dysfonctionnements mineurs ont légèrement altéré le traitement au cours de l'année. Il s'agit du dysfonctionnement de la sonde O2 qui pilote l'aération. Ce problème a généré une suroxygénation de la biomasse ayant généré une forte concentration en nitrates. D'autres part, nous avons rencontré des difficultés d'approvisionnement en chlorure ferrique en fin d'année 2022. Ce produit de traitement est essentiel pour peaufiner la déphosphatation au sein des ouvrages de traitement, mais il est aussi nécessaire pour le conditionnement des boues en excès dans la filière de déshydratation des boues.</p> <p>L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible. Conformité globale pour l'ensemble de l'année.</p>			

STEU N°3 : Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs
Code Sandre de la station : 025755602051

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/10/2010		
Commune d'implantation	Puttelange-aux-Lacs (57556)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4 767		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	2 700		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	01/04/2009	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE MODERBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15/20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire : Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible. Conformité globale pour l'ensemble de l'année.			

STEU N°4 : Station d'épuration de Holving
 traite les eaux usées de Hilsprich, Holving et Richeling
 Code Sandre de la station : 025733000188

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/01/1993		
Commune d'implantation	Holving (57330)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2700		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	2 025		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <i>Récépissé de dossier de déclaration n°57-2010-00005</i>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE MODERBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	10/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	50/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	15/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire : Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible. La conformité globale est donc assurée pour l'ensemble de l'année.			

STEU N°5 : Station d'épuration de SARREGUEMINES

Cette unité de type lit bactérien « Biostyr » traite les effluents de la ville de Sarreguemines, de Blies-Guersviller, de Blies-Ebersing secteur ouest (depuis septembre 2011) et secteur est (depuis juillet 2012), de Bliesbruck depuis juillet 2012, de Frauenberg depuis août 2012 et de Grosbliederstroff, des communes voisines allemandes (EVS), de l'ancien Syndicat d'Assainissement du Strichbach comprenant notamment les communes d'Ipppling et de Hundling membres de notre EPCI. Son exploitation est déléguée à un délégataire : la société Véolia-Eau.

Code Sandre de la station : 025763101489

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lit bactérien		
Date de mise en service	30/11/2003		
Commune d'implantation	Sarreguemines (57631)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	68 300		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	31 574		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	10/04/2009	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE LA SARRE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
108	108	107	99,07
Commentaire : Bon niveau de traitement.			

STEU N°6 : station d'épuration de Zetting

Code Sandre de la station : 025776001823

traite les eaux usées de Wiesviller, Woelfling-lès-Sarreguemines, Zetting dont l'annexe Dieding.

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/04/2008		
Commune d'implantation	Zetting (57760)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3900		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	4 769		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		Porté à connaissance – version novembre 2019
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	LA SARRE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limites réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	15/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	25/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes VP211	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible. La conformité globale est donc assurée pour l'ensemble de l'année.			

STEU N°7 : Station d'épuration de Sarreinsming
 Code Sandre de la station : 025763300259
 traite les eaux usées de Sarreinsming, Rémelfing et du CHS de Sarreguemines

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	08/06/1983		
Commune d'implantation	Sarreinsming (57633)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4700		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1 552		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... Porté à connaissance – version février 2020 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE LA SARRE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	20/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	90/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt	5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
En 2022, il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur au sein de notre station de traitement. La qualité de l'épuration est bonne toute l'année. La conformité globale est donc assurée pour l'ensemble de l'année.			

STEU N°8 : Station d'épuration de Rouhling
Code Sandre de la station : 025759800251

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/08/1983		
Commune d'implantation	Rouhling (57598)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2500		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	1 080		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	12/10/1981	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau de Rouhling	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/valeurs réductrices	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	20/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	25/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	11	91,6
Commentaire :			
<p>Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement au cours de l'année écoulée.</p> <p>Une non-conformité a été observée lors du bilan d'auto-surveillance 24h du 17 mai 2022, entraînant une non-conformité en NTK. En raison de l'obligation d'hygiéniser les boues, le silo à boues de Rouhling était plein, il n'a pas pu y avoir suffisamment d'extraction de boue. Le taux de boues était élevé dans le bassin.</p> <p>L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par nos services de la façon la plus régulière possible.</p> <p>Le fonctionnement du dispositif d'auto-surveillance est pérenne et représentatif. Ils respectent intégralement le protocole d'expertise de l'auto-surveillance établi sur le bassin Rhin-Meuse. La conformité globale est donc assurée pour l'ensemble de l'année.</p>			

STEU N°9 : Station d'épuration de Woustviller

Code Sandre de la station : 025775200288

Depuis 2015, les eaux usées du bourg d'Ernestviller y sont également traitées

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	31/12/1990		
Commune d'implantation	Woustviller (57752)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	4200		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	4 894		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 23/12/2010		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau le Dorfbach	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	8	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Pt	3,5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'autosurveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	10	83.33
Commentaire : Quelques dysfonctionnements ont altéré le traitement de manière inhabituelle au cours de l'année. Ils concernent d'une part le pilotage et la gestion de l'aération qui a été perturbé par la sonde oxygène (remplacée au mois de décembre), et par des difficultés d'approvisionnement en chlorure ferrique en fin d'année d'autre part. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par les services en charge de la façon la plus attentive et régulière possible.			

STEU N°10 : station d'épuration de (67) Siltzheim
Code Sandre de la station : 067468000393

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	_File eau : boues activées - aération prolongée__		
Date de mise en service	1985		
Commune d'implantation	A l'extrémité de la rue du Moulin		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	780		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	330		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 27/06/2019		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____		
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite rédhibitoire	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	90/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 $=([210]/[211])*100$ en %
1	1	1	100
Commentaire : Nous nous efforçons d'entretenir au mieux nos ouvrages de traitement par un suivi rigoureux de l'ensemble des appareils de l'installation. En 2022, il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur au sein de notre station de traitement. La qualité de l'épuration est bonne toute l'année.			

STEU N°11 : Station d'épuration de Lixing-les-Rouhling
Code Sandre de la station : 025740800206

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/11/1980		
Commune d'implantation	Lixing-lès-Rouhling (57408)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1050		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	250		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		Porté à connaissance – version octobre 2018
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU DE LIXING	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
DCO	90/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	30/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
Pt	5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
2	2	1	50
Commentaire :			
<p>Le fonctionnement de l'installation est bon.</p> <p>Les performances épuratoires pour l'année 2022 sont bonnes si l'on excepte le bilan d'octobre 2022 qui présente un abattement moindre en phosphore. Cette situation résulte probablement d'une erreur analytique voire d'une pollution d'origine non domestique n'ayant plus été constatée. De plus, en raison de la bonne sélectivité des ouvrages de délestage, la station n'est pas soumise à surcharge hydraulique. En effet même en temps pluvieux, le débit acheminé en traitement demeure inférieur au débit de référence. En cours de cette année et en raison du protocole lié au COVID-19, les boues étaient évacuées vers la STEU de Willerwald afin de subir une déshydratation et une hygiénisation (chaulage). L'exploitation de cette station est sérieuse.</p>			

STEU N°12 : Station d'épuration de Wittring
Code Sandre de la station : 025774800287

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/01/1993		
Commune d'implantation	Wittring (57748)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1300		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	600		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 19/02/2020		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Riviere la Sarre	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite rédhibitoire	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	15/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	20/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	3,5	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
2	2	2	100
Commentaire :			
<p>Le fonctionnement de l'installation est bon.</p> <p>Les performances épuratoires sont très bonnes pour l'ensemble des paramètres analysés. Le phosphore présente un abattement moindre lors du premier bilan mais il semblerait que ce soit une situation exceptionnelle.</p> <p>L'exploitation est sérieuse et régulière.</p>			

STEU N°13 : Lagune de Grundviller
 Code Sandre de la station : 025726303358
 traite également les eaux usées d'Heckenransbach, annexe d'Ernestviller

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré		
Date de mise en service	01/11/1987		
Commune d'implantation	Grundviller (57263)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1250		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	300		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... Porté à connaissance novembre 2016		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE NOTTERBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	35/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	200/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES	-/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
2	2	2	100
Commentaire :			
Le fonctionnement de l'installation est très bon. Le remplacement de la vanne n°2 a été réalisé au cours de l'année. Un problème d'automate n'a pas permis d'alimenter le casier 2 pendant plusieurs mois. Les performances épuratoires de l'installation sont très bonnes notamment en ce qui concernent les rendements en matières carbonées, particulaires et en azote ammoniacal et Kjeldahl. L'azote global et le phosphore ne sont pas traités par ce procédé épuratoire. Le suivi de l'installation est très sérieux.			

STEU N°14 : lagunage naturel de Val-de-Gueblange
Code Sandre de la station : 025726702149

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel		
Date de mise en service	01/11/2012		
Commune d'implantation	Le Val-de-Guéblange (57267)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	900		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	192		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... 12/01/2011		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RIVIERE L'ALBE	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	7	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	4	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
1	1	1	100
Commentaire :			
<p>Le fonctionnement de l'installation est bon.</p> <p>Les performances épuratoires sont bonnes pour les principaux paramètres ciblés par ce type d'épuration. Le phosphore présente un abattement moindre en l'absence de traitement spécifique.</p> <p>En outre la présence régulière de daphnies dans les derniers bassins permet de rejeter un effluent traité exempt d'algues vertes.</p> <p>Une étude bathymétrique a été réalisée. Aucune évacuation n'est à prévoir avant plusieurs années.</p>			

STEU N°15 : Lagune de Guebenhouse
Code Sandre de la station : 025726400177

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré		
Date de mise en service	01/01/1986		
Commune d'implantation	Guebenhouse (57264)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	680		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	155		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		Porté à connaissance – version mai 2019
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU DE L'ETANG DU WELSCHHOF	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	90	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	40	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	40	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	45
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
1	1	1	100
Commentaire :			
<p>Depuis la création de l'extension en 2020 le fonctionnement de l'installation est très bon. Les performances épuratoires de l'installation sont excellentes pour tous les paramètres ciblés par ce procédé épuratoire de lagunage aéré suivi de filtres plantés de roseaux. Seuls l'azote global n'est pas traité en raison de la formation de nitrate au sein des casiers, synonyme de bonne aération nécessaire à une bonne épuration, et le phosphore en l'absence de traitement spécifique. Le suivi de l'installation est sérieux et régulier.</p>			

STEU N°16 : station d'épuration de Loupershouse

Code Sandre de la station : 025741901321

traite les eaux usées de Loupershouse et son annexe Ellviller ainsi que celles de la commune de Farschviller qui fait partie de la Communauté d'Agglomération de Forbach.

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage aéré		
Date de mise en service	01/02/2003		
Commune d'implantation	Loupershouse (57419)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2500		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	2 059		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	01/08/2002	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE MODERBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	25	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
MES	35	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	2	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement de manière inhabituelle. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par nos services de la façon la plus régulière possible. Le fonctionnement du dispositif d'auto-surveillance est pérenne et représentatif. Le nouveau canal de mesures en sortie station a été construit en 2021 afin de répondre parfaitement aux différentes règles de l'auto-surveillance.			

STEU N°17 : Station d'épuration de Neufgrange traite également les eaux usées de Roth, l'annexe de Hambach
Code Sandre de la station : 025749900228

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Boue activée aération prolongée (très faible charge)		
Date de mise en service	01/01/1985		
Commune d'implantation	Neufgrange (57499)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	2 200		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	3 008		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du ...	24/03/1986	
	<input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...	PAC 19/02/2020	
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Ruisseau le Steinbach	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite réductible	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	20/50	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	80/250	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
MES	25/85	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	75
Pt	4	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
12	12	12	100
Commentaire :			
<p>Aucun dysfonctionnement majeur n'a altéré le traitement au cours de l'année écoulée. L'entretien des différents ouvrages et organes en place est assuré par nos services de la façon la plus régulière possible. Le fonctionnement du dispositif d'auto-surveillance est pérenne et représentatif. Ils respectent intégralement le protocole d'expertise de l'auto-surveillance établi sur le bassin Rhin-Meuse. La conformité globale est donc assurée pour l'ensemble de l'année.</p>			

STEU N°18 : lagunage naturel de Hazembourg
Code Sandre de la station : 025730801959

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel		
Date de mise en service	10/06/2010		
Commune d'implantation	Hazembourg (57308)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	150		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	60		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ...		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	Grundmattgraber	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	35/70	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
DCO	200/400	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
MES	-/85	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	50
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
1	1	1	100
Commentaire :			
Le fonctionnement de l'installation est bon.			

STEU N°19 : lagunage naturel de Kappelkinger
Code Sandre de la station : 025735702205

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel		
Date de mise en service	21/06/2012		
Commune d'implantation	Kappelkinger (57357)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	525		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	85		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <i>Récépissé de dossier de déclaration n°57-2011-00055 du 01juin 2011</i>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	ruisseau albe	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)/limite rédhibitoire	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
DCO	100	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
MES	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
NGL	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
NTK		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	70
Pt	4	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	60
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
1	1	1	100
Commentaire :			
<p>Le fonctionnement de l'installation est bon.</p> <p>Les performances épuratoires sont bonnes pour l'ensemble des paramètres analysés excepté le phosphore en l'absence de traitement spécifique.</p> <p>La présence de daphnies dans les derniers bassins permet de rejeter un effluent traité exempt d'algues vertes.</p> <p>Le suivi de cette station est sérieux et régulier.</p>			

STEU N°20 : station d'épuration de Saint Jean Rohrbach
Code Sandre de la station : 025761501820

Caractéristiques générales			
Filière de traitement (cf. annexe)	Filtres à Sables		
Date de mise en service	30/04/2008		
Commune d'implantation	Saint-Jean-Rohrbach (57615)		
Lieu-dit			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	1200		
Nombre d'abonnés raccordés			
Nombre d'habitants raccordés			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	410		
Prescriptions de rejet			
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration en date du ... <i>Récépissé de dossier de déclaration n°57-2010-00147 du 23 décembre 2010</i>		
Milieu récepteur du rejet	Type de milieu récepteur	Eau douce de surface	
	Nom du milieu récepteur	RUISSEAU LE BUSCHBACH	
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou	Rendement (%)
DBO ₅	15	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	90
DCO	100	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	85
MES	20	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	80
NGL		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NTK	10	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
pH		<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou	75
Pt	3	<input type="checkbox"/> et <input checked="" type="checkbox"/> ou	40
Charges rejetées par l'ouvrage			
Nombre de Bilan réglementaires requis	Nombre de bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance (VP211)	Bilans réglementaires réalisés dans le cadre de l'auto-surveillance conformes [VP210]	Conformité P254.3 =([210]/[211])*100 en %
2	2	0	0
Commentaire :			
<p>Le fonctionnement de la station devient de plus en plus délicat en raison de la très mauvaise percolation des effluents sur les filtres à sable. Ainsi le traitement de l'azote n'est plus possible et celui de la DCO semble en baisse. La restauration de ces filtres devient urgente afin de maintenir un traitement de qualité.</p> <p>La tranchée drainante a été restructurée afin de soulager hydrauliquement les filtres en by-passant les effluents sortis de la lagune primaire directement vers la sortie station au minimum durant la période hivernale. Toutefois cette dernière n'a pas la capacité hydraulique suffisante afin de collecter tout le débit.</p> <p>L'exploitation de la station demeure sérieuse et régulière.</p>			

Volumes traités et charge polluante traitée par les différents ouvrages d'épuration de la Communauté d'Agglomération en 2022

	Volume annuel traité en m3 en entrée de station	Débit moyen annuel traité en m3/j	Débit de référence ou percentil 95 en m3/j	Charge polluante traitée en kg DBO5/j	Charge polluante traitée (50g DBO5/EH) en EH	Capacité administrative de traitement en EH
Grundviller	108 662	297	300	33	600	1 250
Guebenhouse	49 993	137	155	20	400	680
Hazembourg	9 100	25	60	5	100	150
Holving	296 660	812	2 025	62	1 240	2 700
Kappelkinger	21 350	58	85	13	260	525
Le Val de Guéblange	47 250	129	192	19	380	900
Lixing-lès-Rouhling	53 093	145	250	37	740	1 050
Loupershouse	325 570	891	2 059	57	1 140	2 500
Neufgrange	233 746	640	3 008	63	1 260	2 150
Puttelange-Aux-Lacs	441 898	1 210	2 700	143	2 860	4 767
Rémering-lès-Puttelange	124 815	341	832	28	560	2 300
Rouhling	140 403	384	1 080	69	1 380	2 500
Saint-Jean-Rohrbach	36 400	100	410	21	420	1 200
Sarreguemines	6 028 177	16 594	31 574	1502	30 040	68 300
Sarreinsming	269 426	738	1 552	121	2 420	4 700
Siltzheim	98 076	269	330	18	360	780
Willerswald	871 312	1193	4 287	231	4 620	12 500
Wittring	73 561	201	600	23	460	1 300
Woustviller	281 934	772	4 894	96	1 920	4 200
Zetting	418 506	1146	4 769	90	1 800	3 900
TOTAL	9 929 932			2 651	53 020	

1.8. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

Sur une station d'épuration, la pollution n'est pas éliminée mais transformée pour arriver à un résidu final se présentant sous forme de boues. On considère que pour 1 000 habitants, la production de boues s'élève à environ 13 tonnes/an.

Parmi les différentes filières de gestion des boues issues de l'épuration des eaux usées domestiques, la valorisation agricole est la solution la moins onéreuse pour les collectivités. Elle présente par ailleurs l'avantage d'apporter un amendement organique aux sols (éléments fertilisants).

Pour la majorité des stations d'épuration gérées par notre EPCI, les boues d'épuration sont valorisées en agriculture. Les dossiers de suivi des épandages ont été confiés à un prestataire, qui assure également pour notre compte le suivi analytique de sol.

Les boues des autres stations sont traitées en plateforme de compostage.

Dans le cadre de la Délégation de Service Public mise en place avec Véolia Eau, le devenir des boues de la station d'épuration de Sarreguemines relève de l'exploitant.

En 2022, les boues produites ne peuvent toujours pas être épandues en agriculture avant une hygiénisation préalable, or seule la station d'épuration de Willerwald dispose d'un équipement de chaulage des boues. Les boues des stations d'épuration de Holving, Neufgrange, Rémering-lès-Puttelange, Rouhling, Lixing-lès-Rouhling, Sarreinsming, Siltzheim, Wittring et Woustviller ont donc dû être transportées jusqu'à la station d'épuration de Willerwald et y être traitées puis stockées, en plus des boues de la station de Willerwald, ce qui a entraîné une surcharge d'activité pour le service, un surcoût (réactifs, électricité...) et une forte sollicitation des équipements de la station de Willerwald. Les boues de Zetting qui bénéficient d'un stockage couvert ont été chaulées sur place ce qui n'est pas moins coûteux mais soulage la station de Willerwald. L'Agence de l'Eau-Rhin Meuse n'a plus apporté d'aide financière en 2022 à la CASC pour supporter ce surcoût.

En 2021, 4950 m³ de boues liquides extérieures ont été transportés et traités sur la station d'épuration de Willerwald : coût : 25 €HT x 4950 = 123.750 €HT.

En 2022, 5876 m³ de boues liquides extérieures ont été transportés et traités sur la station d'épuration de Willerwald : coût : 30 €HT x 5876 = 176.280 €HT. (forte hausse des réactifs, de l'électricité et du carburant)

Les boues de Zetting ont été chaulées sur site : 380 m³ x 21 €HT/m³ = 7.980 €HT

Une partie des boues de Siltzheim a été chaulée sur site : 290 m³ x 21 €HT/m³ = 6.090 €HT

Subvention agence de l'eau : 94.204 € (en 2021) et en 2022 : 0 €

A déduire : ce qu'aurait coûté l'épandage de boues liquides : 8 €HT x 6546 m³ = 52.368 €HT

Surcoût total lié au Covid en 2021 pour le service : 5.500 €HT grâce à la subvention de l'Agence de l'Eau.

Et en 2022 : 176.280 + 6.090 + 7.980 – 52.368 = 137.982 €

En 2022, sur l'ensemble des stations d'épuration, **8 641 m³ de boues correspondant à 942,5 tonnes de matières sèches** ont été évacuées.

478 tonnes ont été valorisées en agriculture, **547 tonnes** ont été compostées, **146 tonnes** ont été traitées puis stockées sur la station d'épuration de Willerwald.

100% de ces boues ont été évacuées selon une filière conforme à la réglementation.

Production de boues en (m³), siccité en % et tonnes de matières sèches sur l'ensemble des stations d'épurations de la Communauté d'Agglomération

	Boues évacuées m ³	Siccité des boues %	Tonnes de matières sèches évacuées	*Production théorique en TMS	Destination
Grundviller	Pas d'évacuation	/	/	/	
Guébenhouse	Pas d'évacuation	/	/	/	
Hazembourg	Pas d'évacuation	/	/	/	
Holving	643	2,9	18,4	44,7	Chaulage et stockage à la step de Willerwald
Kappelkinger	Pas d'évacuation	/	/	/	
Le Val de Guéblange	Pas d'évacuation	/	/	/	
Lixing-lès-Rouhling	180	2,5	4,5	11,6	Chaulage et stockage à la step de Willerwald
Loupershouse	Pas d'évacuation	/	/	/	
Neufgrange	945	2,2	20,6	25,9	Chaulage et stockage à la step de Willerwald
Puttelange aux Lacs	301,9 tonnes	17,1	51,6	44,2	compostage
Rémering lès Puttelange	441	3,2	14,1	8,3	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (14,1t) + épandage (déstockage de 59,7t)
Rouhling	768	3,1	24,2	27,3	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (19,8t) et traitement Step Sarreguemines (4,36t) + épandage (déstockage de 39,74t)
Saint Jean Rohrbach	Pas d'évacuation	/	/	/	
Sarreguemines	1574	31,4	494,6		compostage
Sarreinsming	1 525	2,7	41,0	55,3	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (41,0t) + épandage (déstockage de 23,87t)
Siltzheim	353	6,6	23,3	9,1	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (1,64t) + chaulage liquide et épandage (21,69t)
Willerwald	510	37,7	192,3	103,7	2022 épandage (déstockage) (192,3t)
Wittring	126	3,0	3,8	10,7	Chaulage et stockage à la step de Willerwald
Woustviller	895	2,5	22,2	48	Chaulage et stockage à la step de Willerwald (22,2t) + épandage (déstockage de 108,8t)
Zetting	380	8,4	31,9	46,2	Chaulage liquide + épandage (déstockage de 31,9t)
TOTAL hors Sarreguemines	7 067,9	/	447,9	435	
TOTAL	8 641,9	/	942,5		

*Valeurs de production théorique : issues des bilans Loréat annuel.

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.), ce qui n'est pas le cas pour le tarif pratiqué par la communauté d'agglomération.

La redevance intercommunale d'assainissement est perçue auprès des usagers raccordés ou raccordables en fonction de la consommation d'eau potable. Elle couvre les frais du service liés à la collecte, au transfert et au traitement des eaux usées.

Suite à la prise de la compétence assainissement globale, la communauté d'agglomération souhaite atteindre une **valeur cible de 1,635 € H.T.** par m³ pour couvrir les frais du service. Un lissage sur 10 ans est prévu pour appliquer progressivement ce tarif sur l'ensemble du service assainissement communautaire.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants : **pour les usagers de la Ville de Sarreguemines :**

	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Frais d'accès au service :	0	0
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	1 000 €	1 000 €
Participation aux frais de branchement	3 000 €	3 000 €

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE)

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Part délégataire		
Part fixe (€ HT/m ³)		
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	0,472 €/m ³	0,496 €/m ³
Autre :	0 €	0 €
Part de la Collectivité		
Part fixe (€ HT/m ³)		
Abonnement ⁽¹⁾	0 €	0 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)		
Prix au m ³	1,163 €/m ³	1,139 €/m ³
Autre :	0 €	0 €
Taxes et redevances		
Taxes		
Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %
Redevances		
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	0,233 €/m ³	0,233 €/m ³
VNF rejet	0 €/m ³	0 €/m ³
Autre :	0 €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 7/11/2019 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif avec une convergence et un lissage sur 10 ans.
- Délibération du 15/11/2018 fixant la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement.
- Délibération du 15/11/2018 fixant la participation aux frais de branchement.

2.2. Facture d'assainissement type (D204.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont pour la Ville de Sarreguemines (tarif appliqué au plus grand nombre d'usagers du service)

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	0	0	0%
Part proportionnelle	56,64	59,52	5,08%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	56,64	59,52	5,08%
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	0	0	0%
Part proportionnelle	139,56	136,68	-2,06%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	139,56	136,68	-2,06%
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	27,96	27,96	0%
VNF Rejet :	0	0	0%
Autre : _____	0	0	0%
TVA	22,42	22,42	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,38	50,38	0%
Total	246,58	246,58	0%
Prix TTC au m³	2,05	2,05	0%

Le tarif **TTC** au m3 pour une consommation de 120 m3 pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/20222 en €/m³	Prix au 01/01/2023 en €/m³
Blies-Guersviller	2,055	2,055
Blies-Ébersing	2,055	2,055
Bliesbruck	1,856	1,906
Ernestviller	2,055	2,055
Frauenberg	2,054	2,055
Grosbliederstroff	2,026	2,043
Grundviller	2,052	2,055
Guebenhouse	1,916	1,955
Hambach	2,055	2,055
Hazembourg	1,653	1,746
Hilsprich	2,038	2,054
Holving	2,038	2,054
Hundling	2,202	2,173
Ippling	2,202	2,173
Kappelkinger	2,324	2,272
Le Val-de-Guéblange	2,396	2,328
Lixing-lès-Rouhling	1,773	1,840
Loupershouse	2,037	2,052
Neufgrange	2,075	2,070
Puttelage-aux-Lacs	2,808	2,659
Rémelfing	2,004	2,025
Rémering-lès-Puttelage	1,763	1,834
Richeling	2,038	2,054
Rouhling	1,757	1,827
Saint-Jean-Rohrbach	1,653	1,746
Sarralbe	2,049	2,055
Sarreguemines	2,055	2,055
Sarreinsming	2,184	2,157
Siltzheim	2,055	2,055
Wiesviller yc Hermesappel	2,026	2,043
Willerwald	2,055	2,055
Wittring	1,867	1,915
Woelfling-lès-Sarreguemines	2,026	2,043
Woustviller	1,751	1,823
Zetting	2,026	2,043

Le prix tient compte de la redevance pour « modernisation des réseaux de collecte » reversée à l'Agence de l'Eau de 0,2330 € HT/m³.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Remarque : le conseil communautaire, en séance du 13/04/2023 a décidé :

- de mettre en place une part fixe au sein de la redevance assainissement de 40,00 €HT/an,
- de fixer la part proportionnelle de la redevance assainissement à 1,815 € HT/m³ contre 1,635 €HT (avec application d'un lissage de la redevance par commune jusqu'en 2027).

Ces nouveaux tarifs sont appliqués à compter du 1^{er} mai 2023.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Redevance d'assainissement	3 956 983	4 264 084	4 050 454
Total recettes de facturation			
Recettes de raccordement	216 966	314 783	421 800
Prime de l'Agence de l'Eau	186 607	155 390	140 343
Contribution au titre des eaux pluviales	0		
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes participation du délégataire	219 138	389 852	423 014
Redevance ANC	7 245	11 209	12 802
Total autres recettes	174 168	219 858	124 057
Recettes d'ordre	779 630	779 484	777 988
Total des recettes	5 540 737	6 134 660	5 950 458

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2022 : 4 050 454 € (4 264 084 € au 31/12/2021).

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100% des abonnés potentiels.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	10	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5	0
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	___	0
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		___	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		___%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	___%	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	___%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	___	0
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	___	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	___	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	___	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	___	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	___	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	10

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 10 pour l'exercice 2022.

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

(Réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des **services de la Police de l'Eau**.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge entrante en DBO5 en kg DBO5/j données Sandre * 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de SARREGUEMINES	1 502	100	100
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	231	100	100
Station d'épuration station d'épuration de Puttelage aux Lacs	143	100	100
Station d'épuration de Sarreinsming	121	100	100
Station d'épuration de Woustviller	96	100	100
station d'épuration de Zetting	90	100	100
Station d'épuration de Holving	62	100	100
Station d'épuration de Rouhling	69	100	100
station d'épuration de Loupershouse	57	100	100
Station d'épuration de Rémering-les-Puttelage	28	0	100
Station d'épuration de Neufgrange	63	100	100
Total	2 462	99,4	100,0

(*) Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est 100% (99,4 en 2021).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge entrante en DBO5 en kg DBO5/j données Sandre 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de SARREGUEMINES	1 502	100	100
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	231	100	100
Station d'épuration station d'épuration de Puttelage aux Lacs	143	100	100
Station d'épuration de Sarreinsming	121	100	100
Station d'épuration de Woustviller	96	100	100
station d'épuration de Zetting	90	100	100
Station d'épuration de Holving	62	100	100
Station d'épuration de Rouhling	69	100	100
station d'épuration de Loupershouse	57	100	100
Station d'épuration de Rémering-les-Puttelage	28	100	100
Station d'épuration de Neufgrange	63	100	100
Total	2 462	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des équipements des STEU est 100 (100 en 2021).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge entrante en DBO5 en kg DBO5/j données Sandre 2022	Conformité exercice 2021 0 ou 100	Conformité exercice 2022 0 ou 100
Station d'épuration de SARREGUEMINES	1 502	100	100
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	231	100	100
Station d'épuration station d'épuration de Puttelage aux Lacs	143	100	100
Station d'épuration de Sarreinsming	121	100	100
Station d'épuration de Woustviller	96	100	100
station d'épuration de Zetting	90	100	100
Station d'épuration de Holving	62	100	100
Station d'épuration de Rouhling	69	100	100
station dépuration de Loupershouse	57	100	100
Station d'épuration de Rémering-les-Puttelage	28	100	100
Station d'épuration de Neufgrange	63	100	100
Total	2 462	100	100

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 100 (100 en 2021).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Station d'épuration de SARREGUEMINES :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	494,6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		494,6

Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole+	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	192,3
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		192,3

Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	51,6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		51,6

Station d'épuration de Sarreinsming :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	41,0
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		41,0

Station d'épuration de Woustviller :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	22,24
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		22,24

Station d'épuration de Zetting :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	31,9
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		31,9

Station d'épuration de Holving :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	18,4
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		18,4

Station d'épuration de Rouhling :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	24,2
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		24,2

Lagunage aéré de Loupershouse :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Station d'épuration de Rémering-les-Puttelange :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	14,1
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		14,1

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

Station d'épuration de Neufgrange :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	20,6
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		20,6

Station d'épuration de Wittring :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,39
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		4,39

lagunage naturel de Saint Jean Rohrbach :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Station d'épuration de Lixing-les-Rouhling :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	4,5
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		4,5

lagunage naturel de Val-de-Gueblange :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

station d'épuration de (67) Siltzheim :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	21,69
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	1,64
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		23,33

Lagunage aéré de Grundviller :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

lagunage naturel de Kappelkinger :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

Lagunage aéré de Guebenhouse :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

lagunage naturel de Hazembourg :

Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme	
<i>Tonnage total de matières sèches évacuées conformes</i>		0

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100% (100% en 2021).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

voir Lauriane

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

Pour l'exercice 2022, 6 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2022, le taux de débordement des effluents est de 0,1 pour 1000 habitants (0,05 en 2021)

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privatives des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2022 : 50

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, le nombre de points noirs est 9,5 par 100 km de réseau.

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice		2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km				0,5	2,3	2,45

Au cours des 3 dernières exercices 5,25 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,44 (0,35% en 2021).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Pour l'exercice 2022, les indicateurs de chaque STEU de capacité > 2000 EH sont les suivants :

	Nombre de bilans réalisés Exercice 2022	Nombre de bilans conformes Exercice 2022	Pourcentage de bilans conformes Exercice 2021	Pourcentage de bilans conformes Exercice 2022
Station d'épuration de SARREGUEMINES	108	107	100	99,07
Station d'épuration de WILLERWALD HAMBACH SARRALBE	24	22	100	91,66
Station d'épuration station d'épuration de Puttelange aux Lacs	12	12	100	100
Station d'épuration de Sarreinsming	12	12	100	100
Station d'épuration de Woustviller	12	10	100	83,33
Station d'épuration de Zetting	12	12	100	100
Station d'épuration de Holving	12	12	92	100
Station d'épuration de Rouhling	12	11	100	91,6
Station d'épuration de Loupershouse	12	12	75	100
Station d'épuration de Rémering-lès- Puttelange	12	12	83,3	100
Station d'épuration de Neufgrange	12	12	100	100
Station d'épuration de Witting	2	2	100	100
Station d'épuration de Saint Jean Rohrbach	2	0	100	0
Station d'épuration de Lixing-les-Rouhling	2	1	100	50
Lagunage naturel de Val-de-Gueblange	1	1	100	100
Station d'épuration de (67) Siltzheim	1	1	100	100
Lagune de Grundviller	2	2	100	100
Lagunage naturel de Kappelkinger	1	1	100	100
Lagune de Guebenhouse	1	1	100	100
Lagunage naturel de Hazembourg	1	1	100	100

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2022, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration des stations d'épuration de plus de 2000 EH est 96,44%.

3.11. *Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)*

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2021	Exercice 2022
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Non	Non
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	non	non
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Non	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 20 (20 en 2021).

3.12. *Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)*

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	9 667 505	8 738 474,15	7 812 149,06
Epargne brute annuelle en €	1 112 664	1 314 427	1 495 238,54
Durée d'extinction de la dette en années	8,7	6,7	5,3

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2022 sur factures N-1	—	
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année N-1	—	
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2022	0,90	1,06%

3.14. Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : ____

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **201** (essentiellement des appels téléphoniques suite à bouchons ou débordements)

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2021, le taux de réclamations est de 9 pour 1000 abonnés (12 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers

Opérations engagées en 2022

- Travaux sur réseau de collecte :
rue du Stade Woustviller : travaux achevés en 2022
secteur Nord-Ouest Sarralbe : travaux achevés en 2022 : 1450ml
- Création réseaux eaux pluviales secteur rue de la République, impasse Générale De Gaulle, rue des Alliés à Guebenhouse : travaux achevés 2022. 400ml
- Création d'un réseaux eaux pluviales rue des Quatre Vents à Grundviller, 600ml
- Neufgrange-Roth Etude Déconnexion des eaux claires parasites
- Poursuite de l'intégration des installations sur la télésurveillance de la STEP de Holving, Loupershouse et Sarralbe
- Poursuite du remplacement des armoires électriques des postes de relèvement
- Poursuite de l'automatisation et de l'intégration des postes de relèvement de Sarralbe sur la Supervision de la STEP de Willerwald.
- Poursuite des travaux de sécurités sur nos ouvrages (Step et postes de relèvement)
- Gros travaux sur postes de relèvement Impasse canards Holving : achevés en 2022
- Travaux de conformité sur les canaux de mesure : 2022 Loupershouse
- Poursuite de gros travaux sur la Step de Sarreguemines (Passerelles, galerie biostyr, surpresseurs)
- Etude diagnostic réseaux de Neufgrange Roth
- Poursuite des études sur les risques de défaillance de l'ensemble des STEP >2000 éq/hab. et de la mise à jour des manuels d'autosurveillance
- Poursuite de l'étude temps de pluie du système d'assainissement de Sarreguemines : phase 3 modélisation
- Auto-surveillance des déversoirs d'orage : Equipement point A1 à Sarreguemines
- Installation d'une injection au Nitrate de Calcium sur les réseaux intercommunaux de Sarralbe - Willerwald et Ippling - Step de Sarreguemines, pour limiter la production d'H2S (2022)
- Station de prétraitement de l'abattoir : en attente de décision
- Étude hydraulique impasse de la Source Puttelange aux Lacs
- Traitement H2S / cuve de stockage / coffret de mesures sur le poste de Sarralbe
- Achèvement des travaux de requalification VRD STEP Sarreguemines
- Travaux de construction du Pôle Eau au Centre Technique : Bâtiment « Maison de l'Eau » livrée en 2022

	Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 147 974	1 450 696	1 739 547
Montants des subventions en €	117 919	196 541	307 102
Montants des contributions du budget général en €	0	0	0

4.2. Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		9 667 505	8 738 474,15	7 812 149,06
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	939 983	927 668,40	838 991,09
	en intérêts	302 387	274 924,42	211 605,82

4.3. Amortissements

Pour l'exercice 2022, la dotation aux amortissements a été de 2 773 200,27 € (3 022 622,49 € en 2021)

4.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux

- Travaux sur réseaux de collecte :
Sarreguemines : avenue Général de Gaulle, rue Poincaré
- Création réseaux eaux pluviales rue de Roth à Neufgrange
- Remplacement du réseau unitaire rue de Neunkirch à Sarreinsming
- Poursuite travaux sur la Step de Sarreguemines : passerelles, surpresseur
- Remplacement de la conduite d'aération du bassin biologique de la STEP de Willerwald
- Démarrage des travaux de modernisation de la Step de Sarreinsming. : 2023
- Etude équipement des points A2 STEP 500 – 2000
- Etude du potentiel de déraccordement des eaux pluviales « système d'assainissement de Sarreguemines »
- Travaux de construction du Pôle Eau au Centre Technique : Maison de l'Eau livrée en 2022, construction atelier eau/assainissement livraison 2023
- Levé topo complet système d'assainissement de Neufgrange

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance.

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
néant	0

6. Bilan énergétique – consommables et curage

6.1. Bilan énergétique

Le fonctionnement d'une station d'épuration nécessite une alimentation en énergie électrique non négligeable pour faire tourner les équipements tels que les aérateurs, les surpresseurs, les pompes. Le fonctionnement des postes de refoulement est également dépendant de l'électricité.

Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, la facture de la consommation en électricité pour l'année 2022 s'élève à 1.166.124 € TTC (hors STEP de Sarreguemines) pour 3 334 923 kWh.

Pour information, la consommation énergétique facturée pour l'année 2022 de la **station d'épuration de Sarreguemines**, s'élève à 2.654.393 kWh contre 2.675.675 kWh pour 2021 (-0,8%).

Tableau : Consommation facturée annuelle en kWh

	Consommation facturée (kWh)				Evolution consommation en %
	2019	2020	2021	2022	2021/2022
BLIESBRUCK	71 118	92 033	97 668	73 509	-24,7 %
Dont :					
poste stade	65 050	81 370	89 744	67 039	
poste petit côté	2 782	6 889	4 884	3 989	
poste gallo-romain	3 286	3 774	3 040	2 481	
BLIES-EBERSING	82 534	106 323	103 820	92 503	-10,9 %
Dont :					
poste Muhle	40 265	58 080	58 263	57 403	
poste mairie	21 224	28 739	24 659	20 017	
poste entrée Bliesbruck	19 112	18 490	19 103	14 283	
poste stockallmend	1 933	1 014	1 795	800	
BLIES-GUERSVILLER	117 075	141 503	163 172	134 105	-17,8 %
Dont :					
poste Blies-Guersviller	75 512	87 725	111 151	86 229	
poste Blies-Schweyen 33 rue Ecoles	36 676	41 783	47 572	40 202	
poste 63 rue Ecoles	4 887	11 995	4 449	7 674	
FRAUENBERG	9 030	15 200	12 225	14 251	16,6 %
Dont :					
poste ancienne step	7 521	12 332	10 315	11 607	
poste moulin	960	2 088	1 176	1 441	
poste rue des écoles	549	780	734	1 203	
GROSBLIEDERSTROFF	165 977	213 375	254 477	220 326	-13,4 %
Dont :					
poste FA rue de Sarrebruck	54 694	76 890	83 166	67 389	
poste rue Almet	104 811	129 320	165 134	147 398	
poste zone Gungling	4 458	4 134	3 782	3 150	
poste rue du pont	436	640	624	621	
poste ruelle Klopp	1 578	2 391	1 771	1 768	
IPPLING	0	140 616	237 569	165 165	-30,5 %
Station assainissement	/	140 616	236 518	164 043	

Poste lotissement	/	0	1 051	1 122	
SARREGUEMINES	683 162	92 121	98 185	105 977	7,9 %
Dont :					
poste de Foldersviller	88 069	90 183	97 085	102 392	
poste rue d'Ippling	/	1 394	503	2 978	
poste ancienne step	/	544	597	607	
<i>A titre indicatif 19 autres postes en délégation</i>	595 093	délégataire	délégataire	délégataire	
GRUNDEVILLER	51 387	80 226	90 438	84 912	-6,1 %
Dont :					
poste rue vergers	4 646	8 813	9 752	7 049	
poste rue 4 vents	5 100	9 430	9 516	8 321	
lagune	17 916	32 031	31 617	31 954	
poste Ernestviller Heckenransbach rue vergers	-481	1078	1985	7832	
poste Ernestviller Heckenransbach rue des près	1 225	419	363	269	
poste Ernestviller Heckenransbach rue Sainte Marie	747	1285	1273	1190	
poste Ernestviller Heckenransbach rue de Grundviller	22 234	27 170	35 932	28 297	
GUEBENHOUSE	15 279	25 947	30 711	30 498	-0,7 %
HAMBACH	32 315	46 134	49 774	43 179	-13,2 %
poste Union	4 422	4 821	4 655	4 013	
poste Jean Monnet	9 977	13 962	15 359	12 348	
Poste Carnot Europôle 2	319	517	478	444	
poste ancienne step Hambach	17 597	26 834	29 282	26 374	
SARRALBE	128 641	194 516	193 810	184 458	-4,8 %
Dont :					
poste ancienne station d'épuration	64 386	85 440	96 634	91 100	
poste rue Jean Moulin	16 279	23 797	26 341	24 954	
poste rue de Nancy	2 916	5 508	5 013	5 139	
poste rue de Strasbourg	1 013	3 244	3 102	3 408	
poste 17 rue Herbeth	3 101	6 705	7 299	6 268	
poste rue Herbeth	227	705	519	344	
poste rue Cadiot	2 434	5 336	4 662	3 783	
poste saline	10 739	12 134	7 564	8 802	
poste Isengraben	15 635	15 033	14 627	15 864	
poste Rech	/	5 255	7 757	6 817	
poste Eich	10 539	19 893	11 982	11 076	
poste rue Ziegler	1 114	5 228	2 454	2 200	
poste pluvial collège	152	1 938	1 860	2 062	
poste pluvial parking pompier	106	4 300	3 996	2 641	
WILLERWALD	446 839	465 098	519 259	558 031	7,5 %
Dont :					
station d'épuration	372 261	375 775	421 917	469 094	
poste rue neuhof	8 977	12 360	14 122	12 636	
poste rue de la croix	12 421	19 454	20 115	16 109	

poste rue Herbitzheim	53 175	56 971	62 471	59 697	
poste Joliot-Curie Europôle 2	5	538	634	495	
HOLVING	120 368	126 510	89 183	78 477	-12,0 %
Dont : station d'épuration	51 995	47 411	9 241	2 400	
poste impasse des charentes	1 693	2 256	1 847	1 837	
poste impasse des canards	15 676	26 344	21 238	14 753	
poste place de l'Europe	5 806	5 420	5 607	5 856	
poste rue de la forêt	3 826	4 813	4 851	3 949	
poste Hilsprich rue de Kappelkinger	28 587	24 689	29 038	34 900	
poste Hilsprich Castviller	632	317	372	469	
poste Richeling	12 153	15 260	16 989	14 313	
KAPPELKINGER	20 820	25 576	26 197	16 812	-35,8 %
LE VAL DE GUEBLANGE	31 414	50 347	55 192	53 014	-3,9 %
Dont : poste Audviller	9 448	12 687	15 108	14 302	
poste allée des bois	248	388	401	360	
poste rue de l'Albe	1 453	2 961	2 457	2 766	
poste Steinbach	811	2 029	1 207	1 186	
poste Wentzviller	5 349	8 272	9 746	8 904	
poste rue principale Schweix	14 105	24 010	26 273	25 496	
LIXING-lès-ROUHLING	44 347	41 319	42 108	49 020	16,4 %
LOUPERSHOUSE	158 828	187 735	179 824	177 543	-1,3 %
Dont : lagune	104 908	102 813	88 288	103 783	
poste giratoire	30 851	46 630	50 902	42 949	
poste rue principale	15 519	23 133	24 818	21 261	
poste pluvial	2 203	7 322	8 088	3 547	
poste Ellviller	5 347	7 837	7 728	6 003	
NEUFGRANGE	57 697	87 460	93 338	125 354	34,3 %
Dont : station d'épuration	50 971	78 148	81 665	76 804	
poste rue de Lorraine	81	175	429	38 757	
poste rue des sapins	3 521	4 294	3 863	3 158	
poste rue de la tuilerie	801	1 320	1 097	1 148	
poste hambach Roth rue principale	1 409	1 687	1 075	1 676	
poste Hambach Roth Sainte Catherine	914	1 836	5 209	3 811	
PUTTELANGE	277 903	271 156	296 607	268 497	-9,5 %
Dont : station d'épuration	226 450	206 614	227 454	208 733	
poste rue Zechenetzal	2 441	2 224	1 672	1 402	
poste chemin des hirondelles	4 283	7 228	5 981	5 463	
poste rue du Garichfeld	1 598	1 562	1 435	1 287	
poste rue du pont	18 113	20 146	20 691	17 789	
poste rue Jean Moulin	5 796	9 576	12 260	8 735	
poste rue Nancy	18 561	22 326	25 906	24 413	

poste pluvial rue Nancy	661	1 480	1 208	675	
REMERING lès PUTTELANGE	86 110	94 074	92 486	85 619	-7,4 %
Dont : station d'épuration	66 318	72 041	65 683	64 587	
poste rue Lamartine	715	3 719	3 764	2 535	
poste rue Emile Zola	5 287	1 614	1 612	1 280	
poste rue Saint Jean	12 922	15 032	19 819	15 651	
poste rue principale	868	1 668	1 608	1 566	
ROUHLING	88 591	108 684	91 376	81 739	-10,5 %
SAINT JEAN ROHRBACH	58 815	37 835	40 872	21 047	-48,5 %
Dont : dégrilleur	4 552	2 295	2 366	2 504	
poste rue du 22 novembre	13 817	5 576	3 994	4 263	
poste rue du stade	40 446	29 964	34 512	14 280	
SARREINSMING	210 247	232 160	241 502	225 083	-6,8 %
Dont : poste Petite Amérique	2 351	3 331	3 686	4 197	
poste moulin	2 819	5 764	3 720	2 900	
poste rue Neunkirch	702	1 219	1 153	1 011	
poste rue libération	5 721	14 893	11 455	11 584	
poste Rémelfing	12 699	13 741	13 681	13 027	
station d'épuration	185 955	193 212	207 807	192 364	
SILTZHEIM	27 682	42 940	46 580	40 134	-13,8 %
WITTRING	62 107	76 587	83 016	64 960	-21,8 %
Dont : poste rue Jacquemin	26 197	30 609	36 138	21 700	
station d'épuration	35 910	45 978	46 878	43 260	
WOUSTVILLER	145 357	163 106	122 330	120 472	-1,5 %
Dont : station d'épuration	143 575	159 644	117 774	116 647	
bassin pollution	1 227	1 585	1 826	1 944	
poste Ernestviller rue du château	555	1877	2730	1881	
WIESVILLER	421	612	882	1035	17,3 %
ZETTING	190 287	172 903	255 147	219 203	-14,1 %
Dont : poste canal	43 933	42 730	57 645	42 161	
station d'épuration	134 598	99 049	166 067	141 190	
poste Dieding moulin	8 697	26 866	27 734	31 798	
poste Dieding fontaine	3 059	4 258	3 701	4 054	
TOTAL GENERAL	3 384 351	3 332 096	3 607 748	3 334 923	-7,6 %

Commentaire : Diminution significative de la consommation électrique de 7,6%.

Tableau : Coût annuel en € T.T.C.

	Coût annuel (€ T.T.C) Année 2019 - 2022				Evolution du coût en % 2021 / 2022
	2019	2020	2021	2022	
BLIESBRUCK	10 653	15 016	16 498	43 312	162,53%
Dont :					
poste stade	9 615	13 026	14 858	39 263	
poste petit côté	488	1 226	953	2 265	
poste gallo-romain	550	764	687	1 784	
BLIES-EBERSING	12 438	17 453	17 877	54 873	206,9%
Dont :					
poste Muhle	5 851	9 357	9 881	32 520	
poste mairie	3 207	4 685	4 213	12 999	
poste entrée Bliesbruck	2 966	3 100	3 325	8 655	
poste stockallmend	414	311	458	699	
BLIES-GUERSVILLER	17 267	22 778	27 230	71 068	161,0%
Dont :					
poste Blies-Guersviller	11 092	13 986	18 162	46 742	
poste Blies-Schweyen 33 rue Ecoles	5 401	6 827	8 150	22 767	
poste 63 rue Ecoles	774	1 965	918	1 559	
FRAUENBERG	1 559	2 827	2 509	8 648	244,6%
Dont :					
poste ancienne step	1 145	2 081	1 872	7 155	
poste moulin	284	496	380	872	
poste rue des écoles	130	250	258	621	
GROSBLIEDERSTROFF	23 611	33 367	41 508	103 225	148,7%
Dont :					
poste FA rue de Sarrebruck	7 748	11 907	13 526	29 857	
poste rue Almet	14 664	19 758	26 322	69 553	
poste zone Gungling	663	894	896	2 234	
poste rue du pont	153	274	296	461	
poste ruelle Klopp	383	533	468	1 120	
IPPLING	0	23 257	40 191	24 105	-40,0%
Station assainissement	/	23 105	39 851	23 340	
Poste lotissement	/	152	340	765	
SARREGUEMINES	104 869	16 080	17 537	18 832	7,4%
Dont :					
poste de Foldersviller	14 463	15 490	17 082	15 796	
poste rue d'Ippling	/	370	213	2 552	
poste ancienne step	/	221	241	484	
<i>A titre indicatif 21 autres postes en délégation</i>	90 406				
GRUNDEVILLER	9 644	15 099	17 477	38 158	118,3%
Dont :					
poste rue vergers	768	1 587	1 837	4 446	
poste rue 4 vents	811	1 656	1 768	4 346	
lagune	2 685	5 399	5 608	17 407	

poste Ernestviller Heckenransbach rue vergers	35	374	513	5 664	
poste Ernestviller Heckenransbach rue des près	260	178	198	313	
poste Ernestviller Heckenransbach rue Sainte Marie	185	373	400	776	
poste Ernestviller Heckenransbach rue de Grundviller	4 900	5 531	7 153	5 206	
GUEBENHOUSE	2 293	4 381	5 018	17 348	245,7%
HAMBACH	5 033	8 335	9 392	22 217	136,6%
poste Union	649	1 101	1 158	2 752	
poste Jean Monnet	1634	2 523	2 916	7 534	
Poste Carnot Europôle 2	135	300	324	546	
poste ancienne step Hambach	2 615	4 412	4 994	11 385	
SARRALBE	19 808	32 452	33 751	93 247	176,3%
Dont : poste ancienne station d'épuration	9 257	13 138	15 387	42 983	
poste rue Jean Moulin	2 450	3 840	4 406	13 239	
poste rue de Nancy	526	995	959	2 832	
poste rue de Strasbourg	206	669	677	1 983	
poste 17 rue Herbeth	539	1 184	1 329	3 225	
poste rue Herbeth	111	236,27	217,18	350	
poste rue Cadiot	444	972	905	1 911	
poste saline	1 673	2 064	1 422	4 689	
poste Isengraben	2 496	2 665	2 739	7 112	
poste Rech	/	978	1 512	4 107	
poste Eich	1 619	3 220	2 076	6 058	
poste rue Ziegler	304	1 021	629	1 505	
poste pluvial collège	79	503	519	1 354	
poste pluvial parking pompier	104	967	976	1 899	
WILLERWALD	53 453	59 972	73 632	97 836	32,9%
Dont : station d'épuration	41 911	45 382	57 140	54 933	
poste rue neuhof	1 351	2 069	2 461	7 246	
poste rue de la croix	2 058	3 200	3 429	7 087	
poste rue Herbitzheim	8 026	9 107	10 358	28 109	
poste Joliot-Curie Europôle 2	107	214	244	461	
HOLVING	21 819	23 420	19 107	32 621	70,7%
Dont : station d'épuration	9 077	8 640	3 375	1 922	
poste impasse des charentes	359	485	440	993	
poste impasse des canards	3 157	4 462	4 250	2 815	
poste place de l'Europe	1 990	2 064	1 928	1 655	
poste rue de la forêt	592	872	915	1 854	
poste Hilsprich rue de Kappelkinger	4 688	4 159	5 019	15 699	
poste Hilsprich Castviller	140	200	224	437	

poste Richeling	1 816	2 538	2 957	7 246	
KAPPELKINGER	2 939	3 883	4 113	7 661	86,3%
LE VAL DE GUEBLANGE	5 063	8 637	9 721	28 509	193,3%
Dont :					
poste Audviller	1 459	2 106	2 569	7 985	
poste allée des bois	111	187,85	199	360	
poste rue de l'Albe	286	589	530	1 264	
poste Steinbach	193	444	329	758	
poste Wentzville	852	1 417	1 706	4 550	
poste rue principale Schweix	2 162	3 893	4 389	13 592	
LIXING-lès-ROUHLING	6 607	6 919	7 141	29 925	319,1%
LOUPERSHOUSE	24 083	29 730	31 062	57 625	85,5%
Dont :					
lagune	15 540	15 453	15 102	14 391	
poste giratoire	4 669	7 533	8 533	24 903	
poste rue principale	2 463	3 912	4 358	12 778	
poste pluvial	548	1 476	1 677	2 162	
poste Ellviller	863	1 357	1 393	3 391	
NEUFGRANGE	6 650	14 725	16 339	77 364	373,5%
Dont :					
station d'épuration	5 349	12 449	13 507	38 776	
poste rue de Lorraine	57	156	207	33 274	
poste rue des sapins	600	886	879	1 908	
poste rue de la tuilerie	170	356	341	793	
poste hambach Roth rue principale	226	390	313	1 257	
poste Hambach Roth Sainte Catherine	248	489	1 091	1 356	
PUTTELANGE	40 396	41 806	49 167	58 318	18,6%
Dont :					
station d'épuration	32245	30 533	36 678	29 513	
poste rue Zechenetzal	483	495	432	761	
poste chemin des hirondelles	797	1 335	1 203	2 515	
poste rue du Garichfeld	439	509	521	907	
poste rue du pont	2 814	3 329	3 557	8 672	
poste rue Jean Moulin	967	1 630	2 128	4 438	
poste rue Nancy	2 414	3 573	4 264	10 987	
poste pluvial rue Nancy	237	402	384	525	
REMERING lès PUTTELANGE	12 891	15 191	15 607	39 947	156,0%
Dont :					
station d'épuration	9 697	11 136	10 609	29 174	
poste rue Lamartine	168	703	740	1 436	
poste rue Emile Zola	862	378	396	989	
poste rue Saint Jean	1 964	2 587	3 468	7 525	
poste rue principale	200	386	394	823	
ROUHLING	9 570	17 211	15 258	46 392	204,0%

SAINT JEAN ROHRBACH	10 959	8 545	9 169	15 749	71,7%
Dont : dégrilleur	837	496	529	1 467	
poste rue du 22 novembre	2 205	1 033	831	1 933	
poste rue du stade	7 917	7 016	7 809	12 349	
SARREINSMING	30 358	37 005	39 157	46 628	19,1%
Dont : poste Petite Amérique	387	659	741	1 988	
poste moulin	467	1 094	801	1 489	
poste rue Neunkirch	139	321	326	701	
poste rue libération	884	1 470	2 122	5 708	
poste Rémelfing	2 060	2 387	2 463	6 806	
station d'épuration	26 421	31 074	32 704	29 936	
SILTZHEIM	3 954	6 998	7 782	20 909	168,7%
WITTRING	9 386	12 438	13 673	34 265	150,6%
Dont : poste rue Jacquemin	4 207	5 082	6 213	12 231	
station d'épuration	5 179	7 356	7 460	22 034	
WOUSTVILLER	22 809	24 116	19 254	18 023	-6,4%
Dont : station d'épuration	22 389	23 199	18 094	15 112	
bassin pollution	283	475	551	1 740	
poste Ernestviller rue du château	137	442	609	1 171	
WIESVILLER	288	455,58	571,19	925	61,9%
ZETTING	28 967	28 051	40 399	58 394	44,5%
Dont : poste canal	6 661	6 934	9 151	22 660	
station d'épuration	20 196	15 856	25 680	19 732	
poste Dieding moulin	1 500	4 385	4 734	13 847	
poste Dieding fontaine	610	876	834	2 155	
TOTAL GENERAL	497 367	530 148	600 140	1 166 124	94,3%

Commentaire : L'augmentation annuelle considérable du coût s'explique par la hausse brutale des coûts de l'énergie

6.1. Consommation en réactifs

BILAN ANNEE CIVILE 2022	CHLORURE FERRIQUE T	€ HT FECL	CHLORURE D'ALUMINIUM MONOMERE T	€ HT FEAM	ACIDE CHLORYDRIQUE KG	€ HT AC	SULFATE DE FER KG	€ HT SF	POLYMERE T	€ HT Polymère	CHAUX T	€ HT Chaux	NITRATE DE CALCIUM T	€ HT NC	€/ site
BLIESBRUCK	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	9,00	3 014,00 €	3 014,00 €
IPPLING	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	36,00	16 298,76 €	16 298,76 €
LOUPERSHOUSE	15,17	8 042,76 €	6,43	3 054,25 €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	11 097,01 €
PUTTELANGE	11,33	3 620,52 €	6,78	6 241,50 €	-	- €	-	- €	1 200,00	6 576,00 €	-	- €	-	- €	16 438,02 €
REMERING	-	- €	-	- €	-	- €	1 250,00	550,00 €	-	- €	-	- €	-	- €	550,00 €
SARRALBE	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	18,00	6 028,00 €	6 028,00 €
WILLERWALD	160,02	58 491,21 €	17,41	8 269,75 €	1 426,00	550,80 €	-	- €	1 200,00	6 576,00 €	136,46	40 836,31 €	-	- €	114 724,07 €
WOUSTVILLER	11,10	4 152,60 €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	4 152,60 €
ZETTING	-	- €	-	- €	-	- €	-	- €	300,00	1 551,00 €	-	- €	-	- €	1 551,00 €
Somme et €/produit	197,62	74 307,09 €	30,62 €	17 565,50 €	1 426,00	550,80 €	1 250,00	550,00 €	2 700,00	14 703,00 €	136,46	40 836,31 €	63,00	25 340,76 €	173 853,46 €

Le coût total des réactifs est de **173 853,46€ HT** en 2022.

Au cours de l'année nous avons rencontrés certaines difficultés d'approvisionnement. La pénurie de matière première, la forte augmentation de la demande et des coûts en sont les causes.

Le chlorure ferrique a été particulièrement touché par cette crise car l'une des matières premières : l'acide chlorhydrique n'était plus disponible sur une période estivale où notre besoin était plus important. Ce produit a été remplacé provisoirement par du chlorure d'aluminium monomère.

En comparaison avec l'année 2021, une augmentation de 64% du coût total a été observée. Rappelons que la dépense des réactifs s'élevait à 106 262,56€ HT.

6.2. Curage et inspection de réseau

Nous réalisons des interventions de curage sur les systèmes de collectes et systèmes de traitement appartenant au domaine d'exploitation.

Pour l'année 2022, 196 opérations de curage ont été réalisées sur réseaux et stations confondus :

- 72 postes de refoulement ont été curés, certains plusieurs fois, sur un total de 140 postes de refoulement (y compris 19 autres postes en délégation sur Sarreguemines)
- 16 stations d'épuration ont été curées sur un total de 19 stations (Sarreguemines excepté). Les interventions de curage ont été les suivantes :
 - 17 curages sur bassin d'orage
 - 2 curages sur dégazeur
 - 5 curages sur dégrilleur
 - 80 curages sur dessableur-dégraisseur.
- 28 déversoirs d'orage ont été curés
- 70 interventions de curage ont eu lieu sur des bouchons particuliers et boîte de branchement (les bouchons retirés directement par nos agents ne sont pas comptabilisés).

Pour conclure :

Environ 12 km de réseau ont été curés (y compris les curages avant inspection caméra). Au total, il y a eu environ 700 heures de curage dont 6 heures en astreinte. Le montant annuel du curage s'élève à **241 417,30 €HT** pour l'année 2022.

1. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2021	Valeur 2022
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	64 854	64 398
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	14	15
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	990	943
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	2,055	2,055
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	100%	100%
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	10	10
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	99,4%	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,05	0,1
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	9,5	9,5
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,35%	0,44%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	97,14	96,44
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	20	20
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	6,7	5,3
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,9%	1,06%
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	12	9

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 4,60 euros TTC par m³ (SDFEA - données agrégées disponibles - 2022).

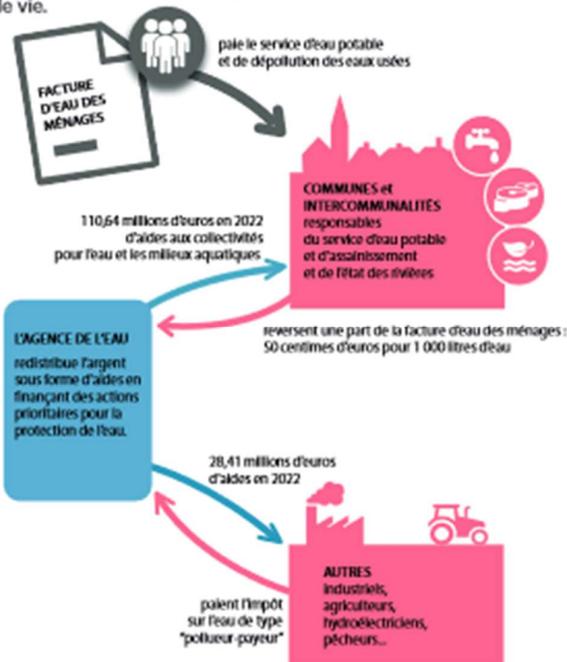
www.services.eaufrance.fr/docs/SDFEA_videocmp1

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Article L2221-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à l'eau maître ou à l'eau président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture du exercice concerné. L'An maître ou L'An président-e de l'établissement public de coopération intercommunale a accès à la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <http://www.services.eaufrance.fr/gestion/epq/avec-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-les-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité     

de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/>
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

Nouveaux podcasts

→ bit.ly/Podcasts-Eau





Communauté d'Agglomération
Sarreguemines Confluences

Assainissement non collectif

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service**

Exercice 2022

Table des matières

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI	3
1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE	3
1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0)	4
1.4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0).....	5
2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	6
2.1. MODALITES DE TARIFICATION	6
2.2. RECETTES	6
3. INDICATEURS DE PERFORMANCE	1
3.1. TAUX DE CONFORMITE DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (P301.3).....	7
4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	8
4.1. MONTANTS FINANCIERS DES TRAVAUX REALISES.....	8
4.2. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	8

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau communal intercommunal par la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES

Compétences liées au service

- Contrôle des installations Traitement des matières de vidanges
 Entretien des installations Réhabilitation des installations Réalisation des installations

Territoire desservi : Blies-Guersviller, Blies-Ébersing, Bliesbruck, Ernestviller, Frauenberg, Grosbliederstroff, Grundviller, Guebenhouse, Hambach, Hazembourg, Hilsprich, Holving, Hundling, Ippling, Kalhausen, Kappelkinger, Kirviller, Le Val-de-Guéblange, Lixing-lès-Rouhling, Loupershouse, Nelling, Neufgrange, Puttelange-aux-Lacs, Richeling, Rouhling, Rémelfing, Rémering-lès-Puttelange, Saint-Jean-Rohrbach, Sarralbe, Sarreguemines, Sarreinsming, Siltzheim, Wiesviller, Willerwald, Wittring, Woelfling-lès-Sarreguemines, Woustviller, Zetting

Existence d'une CCSPL Oui Non

- Existence d'un zonage Oui, date d'approbation : Non

COMMUNES	Date d'approbation	COMMUNES	Date d'approbation
Bliesbruck		Neufgrange	
Blies-Ebersing	27/11/2008	Puttelange aux Lacs	
Blies-Guersviller	18/04/2008	Rémelfing	20/02/2013
Ernestviller		Rouhling	12/06/2013
Frauenberg	21/01/2011	Sarralbe	10/06/2010
Grosbliederstroff		Sarreguemines	15/09/2014
Grundviller	23/07/2013	Sarreinsming	
Guébenhouse		Siltzheim	24/09/2013
Hambach	30/01/2006	Val de Guéblange	28/05/2013
Hundling		Wiesviller	22/04/2013
Ippling		Willerwald	12/10/2009
Kalhausen		Wittring	01/07/2012
Kappelkinger	30/10/2015	Woelfling lès Sarreguemines	28/03/2013
Lixing lès Rouhling		Woustviller	20/12/2007
Loupershouse		Zetting	30/03/2007

- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation : 11/07/2019. Non

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en régie.

1.3. Estimation de la population desservie (D301.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – qui n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif.

Le service public d'assainissement non collectif dessert 1 977 habitants, pour un nombre total d'habitants résidents sur le territoire du service de 65 634.

Le taux de couverture de l'assainissement non collectif (population desservie rapporté à la population totale du territoire couvert par l'assainissement) est de 3,01 % au 31/12/2022.

COMMUNES	Nombre d'habitants du service ANC	Nombre d'abonnés du service ANC
Bliesbruck	243	81
Blies-Ebersing	12	4
Blies-Guersviller	9	3
Ernestviller	15	5
Frauenberg	12	4
Grosbliederstroff	153	52
Grundviller	12	4
Guébenhouse	6	2
Hambach	51	17
Hazembourg	0	0
Hilsprich	6	2
Hundling	3	1
Holving	0	0
Ippling	0	0
Kalhausen	42	14
Kappelkinger	30	10
Kirviller	3	1
Lixing lès Rouhling	21	7
Le Val de Gueblange	6	2
Loupershouse	36	12
Neufgrange	42	14
Nelling	3	1
Puttelange aux Lacs	249	83
Rémelfing	33	11
Rémering	6	2
Richeling	15	5
Rouhling	6	2
Saint-Jean-Rohrbach	15	5
Sarralbe	129	43
Sarreguemines	264	88
Sarreinsming	45	15
Siltzheim	3	1
Wiesviller	12	4
Willerswald	144	48
Wittring	210	70
Woelfling lès Sarreguemines	51	17
Woustviller	12	4
Zetting	78	26
Total	1 977	660

1.4. *Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)*

Il s'agit d'un indicateur descriptif, qui permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans les tableaux A et B ci-dessous.

Attention : le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

		Exercice 2021	Exercice 2022
A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
20	Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	Oui	Oui
20	Application d'un règlement du service approuvé par une délibération	Oui	Oui
30	Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée depuis moins de 8 ans	Oui	Oui
30	Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	Oui	Oui
B – Éléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service			
10	Le service assure à la demande du propriétaire l'entretien des installations	Non	Non
20	Le service assure sur demande du propriétaire la réalisation et la réhabilitation des installations	Non	Non
10	Le service assure le traitement des matières de vidange	Non	Non

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2022 est de **100** (100 en 2021).

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La redevance d'assainissement non collectif comprend une part destinée à couvrir les compétences obligatoires du service (contrôle de la conception, de l'implantation, de la bonne exécution et du bon fonctionnement des installations) et, le cas échéant, une part destinée à couvrir les compétences qu'il peut exercer – s'il le souhaite – à la demande des propriétaires (entretien, réalisation ou réhabilitation des installations, traitement des matières de vidange) :

- la part représentative des compétences obligatoires est calculée en fonction de critères définis par décision de l'assemblée délibérante de la collectivité ; la tarification peut soit tenir compte notamment de la situation, de la nature et de l'importance des installations, soit être forfaitaire ou dépendre des volumes d'eau potable consommés ;
- la part représentative des prestations facultatives n'est due qu'en cas de recours au service par l'utilisateur ; la tarification doit impérativement tenir compte de la nature des prestations assurées.

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs	Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
Compétences obligatoires		
Tarif du contrôle des installations neuves en € HT (part conception et implantation)	72,73	72,73
Tarif du contrôle des installations neuves en € HT (part bonne exécution)	109,09	109,09
Tarif du contrôle des installations existantes en € HT	90,91	90,91
Tarifs du diagnostic en cas de vente en € HT	136,36	136,36
Compétences facultatives		

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 11/07/2019 effective à compter du 11/07/2019 fixant les tarifs

2.2. Recettes

	Exercice 2021			Exercice 2022		
	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total	Collectivité	Déléataire (le cas échéant)	Total
Facturation du service en € TTC	12 330		12 330	14 082		14 082
Facturation du service facultatif en €						
Autres prestations auprès des abonnés en €						

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la protection du milieu naturel découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- d'une part le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**,
- d'autre part le nombre total d'installations contrôlées **depuis la création du service jusqu'au 31/12/N**.

Attention : cet indice ne doit être calculé que si l'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif est au moins égal à 100.

$$\text{Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif} = \frac{\text{Nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité} + \text{Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement}}{\text{Nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service}} * 100$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	44	51
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	366	407
Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement	0	0
Taux de conformité en %	12%	12,5%

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers des travaux réalisés

Le montant total des travaux réalisés durant l'exercice budgétaire 2022 est de 0 €.

4.2. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels des travaux en €
néant	0

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eairfrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse est de 140 euros TTC par m³ (DFPEA - données agréées disponibles - 2022).

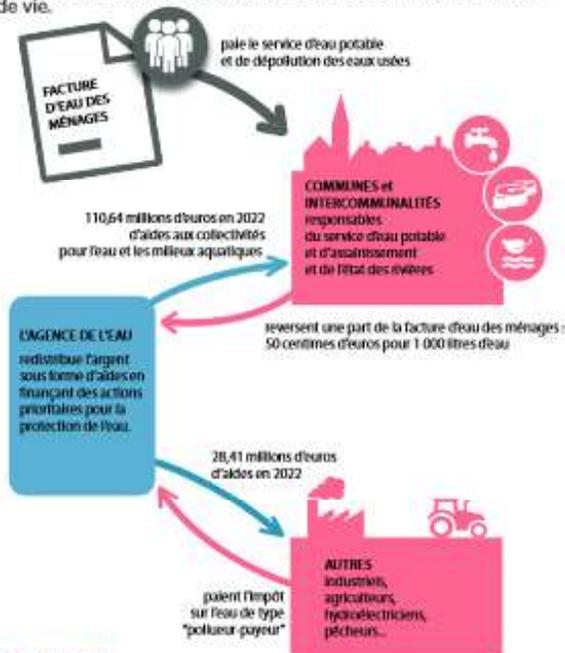
www.services.eairfrance.fr/doc/DFPEA_vision.pdf

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1007 du 8 août 2016 - art.31, impose à la ou maire ou à la ou président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La ou maire ou La ou président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information et le charge arrêté par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eairfrance.fr/gestion/epq/vos-questions>

Ed. mars 2023

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 164,79 millions d'euros dont plus de 138 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



En 2022, près de 137,05 millions d'euros d'aides, soit 62 % des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

2

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 62 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

au travers des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le Comité de bassin Rhin-Meuse a adopté à l'unanimité, le 18 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de notre cadre de vie.



>>> eau-rhin-meuse.fr > documents de planification

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-les-Metz cedex
Tél. 03 87 34 47 00
agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr



Fédération AELB-CIC et AELM/CCOM • avril 2020 • imprimé sur papier recyclé
Crédit : photo de l'air - Ansoptex, Christophe, Jean-Luc Aubert



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/>
comprendre-apprendre-agir-pour-leau

→ bit.ly/Podcasts-Eau

